

Octobre 2012

Démocratisation de l'enseignement supérieur et lutte contre l'abandon des études supérieures à l'université



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME
ÎLE-DE-FRANCE



Démocratisation de l'enseignement supérieur

et lutte contre l'abandon des études supérieures à
l'université

Octobre 2012

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : François Dugeny

Département : Démographie habitat équipement et gestion locale, directrice : Catherine Boillot

Étude réalisée par Corinne de Berry

Maquette réalisée par Monique Chevrier

N° d'ordonnancement : 2.12.010

Crédits photo(s) de couverture : C. Doutra/BaSoH/IAU îdF

Remerciements : Jean-Marie Aguera, Pierre Andry, Danièle Arnold, Jean-Luc Bourdon, Marie-France Breton, Eric Danan, Joëlle Dondon, Hélène Josse, Christine Mantecon, Françoise Noblins-Blanc, Yves Palau, Nathalie Perichon, Sylvie Retailleau, Sylvie Vilter, Carole Vouille, et tous les autres membres du groupe de travail des SCUIO consacré au décrochage universitaire.

Sommaire

1 - Démocratisation de l'enseignement supérieur	7
1.1 – Une démocratisation quantitative mais aussi ségrégative	7
1.2 – Un parcours en trois temps : s'inscrire, réussir, et s'insérer	8
1.3 – Des politiques publiques diversifiées	10
2 - Lutte contre le décrochage à l'université	14
2.1 – Les mesures du décrochage à l'université	14
2.1.1 – Les données de panels de la DEPP	14
2.1.2 – Les enquêtes « Génération » du Céreq	15
2.1.3 – Les données administratives Sise	16
2.1.4 – Les enquêtes menées par les Universités à partir des données administratives Apogée	17
2.2 – Les facteurs d'abandon et les profils de décrocheurs	20
2.2.1 – Les facteurs d'abandon	20
2.2.2 – Les parcours des étudiants « décrocheurs »	21
2.3 – Les politiques de remédiation	22
2.3.1 – Une adaptation progressive des enseignements universitaires	22
2.3.2 – Des effets encore peu mesurés	24
3 – La situation dans les universités franciliennes	28
3.1 – Des axes d'intervention très divers	28
3.2. – Retours d'expérience sur la question du décrochage dans quelques universités	31
3.2.1 – La prévention du décrochage en licence à l'université Paris-Est-Créteil	31
3.2.2 – La question du décrochage en licence dans l'UFR d'Économie-gestion de l'université de Cergy Pontoise	33
3.2.3 – La question du décrochage en licence dans l'UFR de sciences de l'université de Cergy Pontoise	36
3.2.4 – La question du décrochage en licence dans l'UFR de sciences de l'université Paris Sud	39
3.3 – Bilan de deux expérimentations dédiées aux décrocheurs	42
3.3.1 – Le projet Interaction à l'UPMC, une deuxième chance pour les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur en Île-de-France	42
3.3.2 – Accompagnement, Bilan-réorientation, Insertion des « décrocheurs » : le dispositif ABRI à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	45
Annexes	49
Fiche action du groupe de travail sur le décrochage animé par les SCUIO des universités franciliennes.....	51
Note de synthèse sur le décrochage, du groupe de travail animé par les SCUIO des universités franciliennes	52
Liste des personnes rencontrées	55

Le rapport cadre n° CR 72-10 du 18 novembre 2011 relatif à la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche a fixé parmi ses grandes priorités l'objectif de renforcer les mesures permettant de sécuriser et d'accompagner socialement le parcours des jeunes s'engageant dans des études supérieures et d'améliorer leurs conditions de vie et d'études.

Dans cet objectif, le conseil régional a souhaité lancer un nouveau dispositif portant sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, en favorisant l'identification, la création, la dissémination et la mutualisation de projets innovants. Il peut participer au financement de projets portant prioritairement sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre le décrochage des étudiants les plus défavorisés ;
- l'accompagnement des publics en difficulté (personnes en situation de handicap, étudiants empêchés) ;
- l'information, l'accueil et l'accompagnement des premiers cycles universitaires ;
- les activités dédiées à la prévention et à la santé des étudiants.

En parallèle à cet appel à projets, le conseil régional a confié à l'IAU Île-de-France une étude sur la démocratisation de l'enseignement supérieur dans la région, centrée sur le phénomène du décrochage à l'université.

De nombreux chercheurs ont mené des analyses sur l'accès des jeunes Français aux diplômes de l'enseignement supérieur en fonction de leurs caractéristiques sociales. Les évolutions observées indiquent une démocratisation quantitative des diplômes de l'enseignement supérieur considérés dans leur ensemble, mais dont le revers est l'augmentation des écarts sociaux de recrutement des différentes filières.

L'université a largement participé à la massification de l'enseignement supérieur en accueillant une bonne partie des nouveaux étudiants. Fortement concurrencée par les autres filières de formation, elle se trouve de longue date confrontée à un public hétérogène en termes d'origine et de niveau scolaires, et à un fort taux d'abandon des étudiants inscrits en licence.

Le décrochage universitaire est ainsi devenu depuis quelques années un sujet de recherches approfondies. Ses causes et ses processus ont été décrits par plusieurs recherches universitaires. Les enquêtes de suivi de cohortes permettent une mesure plus fine des suites de parcours des étudiants décrocheurs mais des progrès restent encore à faire. Parmi les dispositifs mis en œuvre pour limiter le décrochage dans les universités, quelques-uns ont fait ou font encore l'objet d'une évaluation.

Depuis la mise en place du plan Réussite en licence en 2007, et même parfois antérieurement, les universités franciliennes se mobilisent pour accompagner leurs étudiants vers la réussite. La prévention des abandons fait partie de leurs objectifs. Les dispositifs et les méthodes pédagogiques appliqués s'inspirent notamment des orientations fixées par le plan, mais leur mise en œuvre est encore disparate entre les universités et entre leurs différentes composantes. Et leurs effets semblent limités à une partie des étudiants : ceux dont les difficultés sont surmontables et que les universités parviennent à remotiver. Des actions innovantes sont également expérimentées, en particulier celles initiées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en 2009. Les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) entreprennent actuellement de collecter l'ensemble des actions menées en Île-de-France. Afin d'apprécier plus finement la façon dont les équipes éducatives évaluent l'origine des abandons et l'impact des dispositifs de prévention, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Paris-Est-Créteil et des responsables de trois UFR, Économie-Gestion et Sciences à l'université de Cergy-Pontoise et Sciences à

l'université Paris-Sud. Deux autres entretiens ont porté sur les expérimentations axées sur le décrochage universitaire financées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : Interaction à l'université Pierre et Marie Curie et ABRI à l'Université Versailles-Saint-Quentin.

Les enquêtes réalisées auprès des étudiants et des responsables de formation conduisent à relativiser l'importance numérique et l'impact psychologique du décrochage en licence. Les suites de parcours des sortants montrent ainsi qu'une forte majorité se réoriente dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. D'autres étudiants arbitrent en faveur d'une entrée en emploi. Mais certains se retrouvent sans aucun statut et en désinsertion sociale. Les profils des décrocheurs appellent donc des réponses diversifiées. Au-delà des actions menées sous la responsabilité des universités pour améliorer la réussite de leurs étudiants persévérants, et aider les autres, le cas échéant, à se réorienter, les efforts doivent également porter en amont sur l'information et l'affectation des étudiants après la classe de terminale, et en aval sur l'organisation de passerelles avec les autres organismes de formation sous statut d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire de la formation professionnelle.

Le conseil régional, s'il souhaite poursuivre son implication sur la question du décrochage en licence, pourrait mettre en débat plusieurs axes d'intervention plus pérennes :

- au niveau de l'enseignement secondaire : analyser les vœux des bacheliers et leurs affectations dans les différentes filières de l'enseignement supérieur ; soutenir les initiatives de sensibilisation des lycéens et des personnels des lycées aux études universitaires,
- appuyer les universités dans la détection des étudiants fragiles et la prévention des sorties précoces, sous réserve d'une harmonisation et d'une généralisation des bonnes pratiques,
- faciliter le suivi des flux étudiants entre les différents segments de l'enseignement supérieur en encourageant l'harmonisation des systèmes d'information,
- participer au financement d'une université de la seconde chance dédiée aux décrocheurs sans solution de reprise d'études ou d'emploi.

1. Démocratisation de l'enseignement supérieur

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les pouvoirs publics ont cherché à « démocratiser » l'enseignement en France, d'abord l'enseignement secondaire, puis le supérieur avec notamment l'objectif fixé en 2005 de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur. Il en a résulté une augmentation spectaculaire du nombre d'étudiants inscrits, en particulier dans les universités (de 215 000 en 1960 en France à plus de 1,32 million en 2010, hors IUT).

1.1. Une démocratisation quantitative mais aussi ségrégative

Une démocratisation quantitative

Les statistiques disponibles attestent de la démocratisation « quantitative » de l'enseignement supérieur. En France en 2010, 65,5 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat, contre à peine 30 % en 1985. Parmi eux, environ 85 % poursuivent des études dans l'enseignement supérieur. Au total, 53 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat, ou, pour certains, un an plus tard¹. Cette démocratisation quantitative se traduit également dans la progression des taux de scolarisation par âge, qui illustre l'allongement général des études².

À cet égard, la position de l'Île-de-France est favorable :

- la proportion d'une génération obtenant un baccalauréat (64,5 % en 2008) y est supérieure de 2 points à la moyenne nationale³,
- le taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur y est aussi plus élevé : en 2009, le taux d'inscription immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur s'établissait à 79,3 %, 1,5 point au-dessus de la moyenne française⁴. Cette poursuite d'études plus marquée s'explique au moins en partie par la surreprésentation des bacheliers des séries générales dans la région (38,2 % d'une génération en 2008 en Île-de-France, pour une moyenne métropolitaine de 33,9 %). C'est pour les bacheliers généraux, en effet, que l'on observe la plus forte probabilité de poursuivre des études supérieures.

Ces moyennes régionales recouvrent néanmoins des situations contrastées entre les territoires franciliens. La proportion d'une génération obtenant le baccalauréat en 2008 varie de 75 % dans les Yvelines à 55 % en Seine-Saint-Denis. Le taux d'inscription immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur dépasse 87 % à Paris, contre 78 % dans l'académie de Versailles et 76,2 % dans celle de Créteil.

Une égalisation des conditions sociales d'accès à l'enseignement supérieur ...

En outre, l'accroissement du taux d'accès à l'enseignement supérieur ne peut être interprété mécaniquement comme le signe d'une diminution des inégalités de parcours scolaire. Pour mesurer l'évolution de ces inégalités, il convient d'observer les parcours scolaires des jeunes en fonction de leur origine sociale. L'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur s'est-il davantage accru pour les jeunes d'origine populaire, qui en étaient auparavant le plus éloignés, que pour les autres jeunes ? Pierre Merle propose ainsi de distinguer trois types de démocratisation de l'enseignement :

¹ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, édition 2011.

² Pierre Merle, *Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve*, *Population* n°1, 2000.

³ Source : Océan-DEPP 2008, estimations démographiques INSEE.

⁴ Source : Ministère de l'Education nationale, *Géographie de l'école* n°10, mai 2011.

égalisatrice (égalité des écarts sociaux de recrutement), ségrégative (augmentation des écarts sociaux de recrutement), uniforme (maintien des écarts sociaux de recrutement).

De nombreux travaux statistiques se sont intéressés à cette question à l'échelle nationale, dont les conclusions ne sont pas toujours convergentes. Dans l'analyse proposée par Claude Thélot et Louis-André Vallet en 2000⁵ sur l'accès aux différents niveaux de diplômes des générations nées entre 1908 et 1972, l'allongement général des études ressort comme le facteur central de l'évolution des destinées scolaires (74 %), tandis que l'affaiblissement du lien entre origine sociale et diplôme expliquerait 14 % de la différence des destinées scolaires entre les générations⁶. Cet affaiblissement affecte fortement les enfants d'agriculteurs, et dans une moindre mesure les enfants d'ouvriers, d'employés et de cadres. Sur l'ensemble de la population, on observe ainsi une décroissance des inégalités pour l'obtention du baccalauréat et d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et donc à une démocratisation égalisatrice de l'accès à ces niveaux de diplôme⁷. Cependant, les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur demeurent fortes. Au sein d'une génération, 87 % des enfants d'enseignants et 83 % des enfants de cadres supérieurs accèdent à l'enseignement supérieur, contre 47 % des employés, 42 % des ouvriers qualifiés et 29 % des ouvriers non qualifiés⁸.

... mais une augmentation des écarts sociaux de recrutement des différentes filières de l'enseignement supérieur

D'autres chercheurs ont choisi de distinguer, au sein d'un même niveau de diplôme, les différentes filières existantes pour apprécier les évolutions des parcours scolaires, partant du postulat que ces différentes filières n'offrent pas les mêmes opportunités de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. La démocratisation qualitative de l'enseignement supérieur est-elle commune à l'ensemble des filières ? Ou concentrée sur certaines d'entre elles, entraînant alors une homogénéisation des profils sociaux dans chacune d'entre elles ?

Pour Pierre Merle, la « spécialisation sociale » des différentes séries de terminales et celle des différentes filières de l'enseignement supérieur se sont accentuées durant la période allant de 1985 à 1995⁹. Ce constat est confirmé par les analyses de Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer, qui montrent que « la différenciation sociale des filières prend le pas sur la différenciation des niveaux »¹⁰. Si les élèves sont maintenus plus longtemps dans le système scolaire¹¹, ils sont orientés dans des filières nettement hiérarchisées aux niveaux du lycée et de l'enseignement supérieur.

1.2. Un parcours en trois temps : s'inscrire, réussir, et s'insérer

Deux étapes des parcours scolaires dans l'enseignement supérieur peuvent être distinguées : la première est celle de l'inscription dans une formation supérieure, la seconde, la réussite du parcours d'études et donc l'obtention d'un diplôme. Une troisième étape s'y ajoute, celle de l'insertion sociale et professionnelle des diplômés. Les enquêtes

⁵ Claude Thélot, Louis-André Vallet, *La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle*, *Economie et statistiques* n°334, 2000.

⁶ Le solde de l'évolution est imputé à l'évolution de la structure sociale de la population française.

⁷ Marion Selz, Louis-André Vallet, *La démocratisation de l'enseignement et son paradoxe apparent*, *Données sociales, La société française*, édition 2006.

⁸ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, édition 2011. Source : suivi après le baccalauréat du panel d'élèves entrés en sixième ou en SES en 1995.

⁹ Pierre Merle, *op.cit.*

¹⁰ Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer, *Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités*, *Population* 2008/1, vol. 63.

¹¹ Cependant, l'écart entre l'âge auquel 10% des jeunes ont cessé leurs études et l'âge auquel ils ne sont plus que 10% à les poursuivre a progressé de 1,4 années depuis 1990 et atteint 8,4 ans en 2003. Sébastien Durier, *Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003*, *Données sociales – La société française*, édition 2006.

d'insertion montrent en effet que les diplômés de l'enseignement supérieur n'offrent pas tous les mêmes conditions d'entrée sur le marché du travail¹².

Les statistiques publiques fournissent des indicateurs sur la façon dont se déroulent ces parcours à l'échelle nationale.

L'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Une proportion élevée des nouveaux bacheliers franciliens s'inscrivent immédiatement dans un établissement d'enseignement supérieur (79 %). Mais une progression est possible pour les bacheliers généraux sur certains territoires, et pour les bacheliers technologiques et surtout professionnels, dont les taux d'inscription sont inférieurs à ceux des bacheliers généraux. En France en 2010, la quasi-totalité des bacheliers généraux, 85 % des bacheliers technologiques et 47 % des bacheliers professionnels poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, y compris par des formations en alternance. Les taux d'inscription immédiats des bacheliers généraux et technologiques dans l'enseignement supérieur sous statut scolaire sont restés stables depuis 10 ans ; ils ont fortement augmenté pour les bacheliers professionnels (17 % à 27 % entre 2000 et 2010). L'apprentissage dans l'enseignement supérieur s'est également fortement développé, notamment au profit des bacheliers technologiques et professionnels.

La réussite des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur

La réussite du parcours d'études constitue la deuxième étape à franchir dans un objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Celle-ci varie selon les filières suivies dans l'enseignement supérieur : 77,2 % des étudiants inscrits dans un IUT en 2006 ont obtenu leur diplôme en 2 ou 3 ans, 69 % des étudiants en STS obtiennent le BTS, 58 % des inscrits en licence obtiennent une licence en 3 à 5 ans¹³. Elle varie également, de façon très significative, selon la série de baccalauréat des étudiants. Les bacheliers professionnels ont les plus faibles taux de réussite : selon les indicateurs précisés plus haut, 45,6 % en IUT et 48 % en STS. Les bacheliers généraux présentent les taux les plus élevés : 82 % en IUT, 87 % en STS, 65 % en licence (83 % pour ceux reçus avec mention au baccalauréat). Les bacheliers technologiques occupent une position intermédiaire avec des taux de réussite de 67,8 % en IUT, 71 % en STS et 24 % en licence¹⁴.

L'insertion professionnelle des diplômés

À l'issue du parcours dans l'enseignement supérieur, l'insertion dans la vie professionnelle est également une préoccupation des politiques publiques. À cet égard, les diplômés de l'enseignement supérieur sont certes mieux lotis que les autres : en France, 79 % des docteurs, 75 % des diplômés de master et un peu plus de 70 % des diplômés de niveau bac+2 ou licence ont connu un accès rapide et durable à l'emploi d'après l'enquête génération 2007, contre 56 % des bacheliers, 52 % des diplômés de CAP-BEP et 29 % des non-diplômés¹⁵. Mais les différences sont importantes selon le type de diplôme. Au niveau licence, l'accès rapide et durable à l'emploi est très élevé pour les licences professionnelles (79 %), beaucoup moins pour les licences de lettres-sciences humaines, gestion et droit. Au niveau master, les sortants d'écoles d'ingénieurs connaissent une meilleure insertion (89 %) que les sortants de lettres-sciences humaines, gestion et droit (65 %).

¹² Emmanuelle Annot, *La réussite à l'université, du tutorat au plan licence*, février 2012.

¹³ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *L'État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, édition 2011. Les taux de réussite ne sont pas strictement comparables en raison de la diversité des sources et des indicateurs utilisés.

¹⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *op. cit.* Le fait que les étudiants n'obtiennent pas le diplôme dans la formation où ils étaient inscrits ne signifie pas qu'ils n'aient obtenu aucun diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi 19% des bacheliers 2008 inscrits en L1 se sont réorientés l'année suivante (11% en STS et 8% dans d'autres formations). 2% seulement des bacheliers inscrits en STS après leur bac ont obtenu un autre diplôme.

¹⁵ Céreq, *Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise*, Bref du Céreq n°283, mars 2011.

1.3. Des politiques publiques diversifiées

Les politiques publiques visant à réduire les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur s'attachent à ces trois moments des parcours des jeunes générations. Elles ont d'abord surtout encouragé l'accroissement de l'accès à l'enseignement supérieur (plan Université 2000 et création de quatre universités en ville nouvelle en Île-de-France), puis, à la faveur du ralentissement de la démographie étudiante, ont davantage mis l'accent sur la réussite des étudiants (importance du volet vie étudiante dans le plan Université du 3^{ème} millénaire, plan réussite en licence) et l'accompagnement à l'insertion professionnelle (plan réussite en licence, loi LRU). Les trois niveaux de préoccupation restent néanmoins toujours présents.

Encourager la poursuite d'études

En amont, différentes politiques sont mises en œuvre pour stimuler la poursuite d'études supérieures : la promotion de l'offre existante et de ses débouchés auprès des lycéens, l'accroissement des places disponibles dans les formations les plus adaptées et demandées, les aides financières, le développement de l'alternance au profit des étudiants d'origine populaire ; mais aussi le développement des dispositifs de seconde chance au niveau de l'enseignement secondaire et des diplômés d'accès à l'enseignement universitaire (DAEU) au profit des lycéens décrocheurs.

Les « cordées de la réussite », lancées en novembre 2008 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, visent précisément à développer l'ambition et la réussite scolaire des jeunes « qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les clés pour s'engager avec succès dans une formation longue¹⁶ ». De très nombreuses initiatives existaient déjà auparavant.

La labellisation d'une cordée, impliquant la mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur, de lycées et de collèges, par des actions coordonnées de tutorat et d'accompagnement, est assurée par une commission interministérielle. Elle constitue le préalable à l'attribution d'une éventuelle aide financière¹⁷. D'abord ciblé sur les lycéens de l'enseignement public des quartiers défavorisés, le dispositif a été étendu aux élèves des collèges, aux établissements d'enseignement privé sous contrat, et aux établissements situés en zone rurale dont les élèves rencontrent des problèmes analogues. En septembre 2012, on recense 70 cordées de la réussite labellisées en Île-de-France. Près de 150 lycées bénéficient de l'accompagnement proposé aux élèves volontaires par les 47 établissements d'enseignement supérieur porteurs de projets. Huit universités sont impliquées : les quatre universités de ville nouvelle, Paris-Sud Orsay, Paris-Est-Créteil, Paris 13-Villetaneuse et Paris-Descartes.

À Paris, « Cap en Fac » est un projet proposé par la Mairie depuis 2006 en partenariat avec 4 universités (Panthéon-Assas, Paris Descartes, Pierre et Marie Curie, et Paris-Diderot), et plusieurs lycées des quartiers populaires, y compris en banlieue. Il vise à améliorer l'information, l'orientation et l'insertion des lycéens à l'université.

Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés

Les mesures prises pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés à l'issue de leur formation sont de trois types. L'information sur les conditions d'insertion peut aider les jeunes entrant dans l'enseignement supérieur à orienter leur choix d'une formation. Des enquêtes existent pour les sortants des lycées depuis les années 1980 (enquêtes annuelles d'insertion dans la vie active), des centres de formation par l'apprentissage

¹⁶ Préambule de la charte des cordées de la réussite, <http://www.cordeesdelareussite.fr/wpcontent/uploads/2010/10/Charte-des-Cord%C3%A9es-de-la-R%C3%A9ussite2.pdf>

¹⁷ À l'issue du comité interministériel des villes du 18 février 2011, le soutien financier de l'État a été fixé à 8,6 millions.

depuis 1990, des grandes écoles depuis 1993 (enquêtes annuelles de la Conférence des grandes écoles). Pour les sortants d'université, la mise en place d'une enquête nationale a été beaucoup plus tardive : 2001 pour les sortants d'IUT, 2003 pour les sortants de licence professionnelle, 2007 pour les sortants de master. Quelques universités franciliennes ont mené dès les années 1990 des enquêtes d'insertion auprès d'une partie de leurs diplômés, notamment de master ; mais le contenu de ces enquêtes reste très hétérogène malgré l'impulsion donnée par la loi LRU¹⁸.

La professionnalisation des formations universitaires contribue également à améliorer l'insertion des diplômés. Elle s'est d'abord traduite par une diversification des diplômes (LEA en 1973, MIAGE et DESS en 1974, MST et MSG en 1975, licence professionnelle en novembre 1999 ...) et des structures de formation (IUT en 1960, écoles d'ingénieurs au début des années 1970)¹⁹. La loi LRU de décembre 2007 attribue une nouvelle mission au service public de l'enseignement supérieur : « l'orientation et l'insertion professionnelle ». Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants doit être créé dans chaque université, chargé de diffuser les offres de stage, d'emploi, d'assister et de conseiller les étudiants dans leur recherche.

¹⁸ GIP CARIF Île-de-France, *Les enquêtes d'insertion des jeunes diplômés ou non-diplômés de l'enseignement supérieur, Note de synthèse, février 2012.*

¹⁹ *L'enseignement professionnel initial dans le supérieur, Centre d'analyse stratégique, La Note d'analyse n°260, janvier 2012.*

Encourager la poursuite d'études : un défi pour la Seine-et-Marne

Interview de Jean-Michel Lecoq, directeur adjoint de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation au conseil général de Seine-et-Marne, à paraître dans le Cahier de l'IAU île-de-France « La jeunesse, fabrique du futur » (n°164)

Durant l'année 2010-2011, le département de la Seine-et-Marne a accueilli un peu plus de 26 000 étudiants, soit seulement 4,3 % de l'ensemble des inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France. En 2008, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établissait à 48,6 % en Seine-et-Marne, soit près de 10 points en-dessous de la moyenne régionale (58,3 %).

Conscient de cette situation, le département se mobilise depuis plusieurs années pour inciter les jeunes bacheliers résidents à poursuivre des études supérieures et pour développer une offre universitaire de proximité. C'est dans cet esprit que le département a confié en 2005 à Christian Forestier, ancien recteur de l'académie de Créteil, une mission de réflexion destinée à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.

Les bacheliers de Seine-et-Marne avaient en 2005 un taux d'inscription dans l'enseignement supérieur très inférieur à la moyenne nationale. La situation s'est-elle améliorée depuis ?

Jean-Michel Lecoq – Notre sentiment est que la situation n'a pas suffisamment progressé. On a un peu de difficultés à l'objectiver, puisqu'il faut conduire une réactualisation de ces données. Le département a décidé cette année d'ouvrir ce chantier, en lien avec nos partenaires universitaires, pour mutualiser nos connaissances, notamment croiser nos données avec celles que possède le rectorat, et éventuellement réaliser quelques investigations plus spécifiques. La particularité du territoire de la Seine-et-Marne en Île-de-France est d'être un département français plus classique que les autres départements franciliens, avec une surface couvrant un peu plus de la moitié de la région, une population comparable à celle des autres départements franciliens, et surtout des zones extrêmement différenciées en termes de densité de population et de sociologie : une partie nord-est urbaine, qui se distingue peu des départements voisins, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, une sociologie particulière en villes nouvelles, et une zone rurale peu dense dans laquelle les questions d'accès à la formation, et pas uniquement à l'enseignement supérieur, sont probablement plus aiguës. Dans ce contexte, accompagner et soutenir le développement d'une offre universitaire de proximité est une exigence pour le département. Tant la réussite des jeunes Seine-et-Marnais que le succès d'un projet de territoire sont indissociables d'un renforcement de l'offre de l'enseignement supérieur. C'est à cette condition que les besoins d'une Seine-et-Marne en plein essor pourront être satisfaits et que pourront être créés les emplois qui lui font défaut, les médecins par exemple. C'est à cette condition que les jeunes Seine-et-Marnais pourront poursuivre des études dans leur département, renforçant ainsi l'égalité des chances. C'est ce défi que doit relever la Seine-et-Marne.

Quels sont les principaux obstacles à la poursuite d'études dans le département ?

J-M. L. – Il y a des obstacles matériels : celui d'un territoire moins dense, à la fois en réseau de transports et en offre d'enseignement supérieur, sachant qu'il est difficile de construire une offre en Seine-et-Marne, en raison de l'effet d'attraction des universités parisiennes... Par ailleurs, un gros obstacle est celui des représentations. C'est ce que nous disent les chefs d'établissement dans les collèges, ce que ressentent nos élus sur le terrain : les jeunes de Seine-et-Marne, en tout cas ceux qui ne sont pas héritiers d'un capital culturel important, ne s'imaginent pas poursuivre des études supérieures. Les stratégies de poursuite d'études, dès le choix d'orientation en fin de 3e, sont déjà liées à des choix de proximité, et non à des choix d'élection ou à des choix de carrière. Le département a conduit, en décembre 2011, des assises de la réussite des collégiens qui l'ont amené à donner la parole aux élèves. La séance de clôture s'est tenue, symboliquement, dans un amphithéâtre du campus Descartes. Ce que nous ont remonté les jeunes, c'est bien leur difficulté à se représenter les différents métiers. Comme ils n'ont pas les ressources pour savoir quoi faire ni comment, finalement, lorsqu'ils doivent faire des choix d'orientation, ils se replient sur les solutions qu'ils connaissent. Donc la formation d'à côté, donc souvent par défaut le CAP qui est proposé. Cette absence de représentation empêche les jeunes de s'inscrire dans une stratégie d'accès à la formation, a fortiori à l'enseignement supérieur.

Comment intervient le département pour lever ces obstacles ?

J-M. L. – Nous sommes en cours de construction d'une intervention sur les représentations des collégiens. Comment introduire dans leur champ mental l'idée de l'enseignement supérieur ? Pour nous, il y a deux leviers d'action à introduire. Le premier, classique, est de développer les outils d'orientation et de découverte des métiers à disposition dans les collèges. Un autre levier plus indirect est de travailler sur l'enrichissement culturel de ces jeunes. Dans le cadre de la convention avec le pôle de recherche d'enseignement supérieur (PRES), des discussions sont entamées sur le développement de l'expérimentation conduite à la Ferté-sous-Jouarre, où des étudiants vont venir dans les collèges expliquer leur quotidien à l'université pour les rassurer et élargir le champ de leurs représentations.

Les questions de mobilité, au sens large, nous préoccupent aussi. À certains endroits du département, même si la collectivité, dont c'est la mission, a beaucoup investi dans les transports, la mobilité reste

difficile. C'est pour cette raison que nous avons mis en place depuis 2008 une aide financière à la mobilité, qui s'appelle « mobil'études ». Elle est attribuée sous conditions de ressources à environ 5 700 bénéficiaires cette année. Ce n'est pas une aide au transport, par exemple une carte Imagin'R à un tarif plus attractif qui ne répondrait qu'au besoin d'une partie des étudiants, ceux qui ont déjà un accès de qualité. L'idée de cette aide est de jouer un effet de levier sur la décision de poursuivre des études. Elle connaît un grand succès. Il ne s'agit pas d'une bourse d'enseignement supérieur, mais d'une contribution à la mesure de ce que le département peut mettre en œuvre compte-tenu de sa contrainte budgétaire.

Y a-t-il un développement de l'offre de formation de proximité ?

J-M. L. – Au sein de la direction, une chargée de mission suit les projets. Une convention a été signée le 11 avril 2012 avec le PRES et les deux principaux intervenants sur le département, l'université Paris-Est-Créteil (Upec) et l'université de Marne-la-Vallée. C'est d'abord une feuille de route. L'engagement du département est très clair sur des soutiens plutôt à des équipements favorisant la vie étudiante. Deux maisons des étudiants sont en projet à Sénart et sur le campus Descartes, auxquelles le département apportera environ 400 000 euros chacune. On soutient aussi l'Upec, qui restructure une antenne de Torcy, située dans un ancien collège que le département a cédé gratuitement à l'université. Il abritait des locaux de l'IUFM et à la prochaine rentrée, une première année de médecine doit voir le jour. Par ailleurs, la convention prévoit aussi le financement d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une école de santé, à terme, au Val-d'Europe. L'objectif est de construire à Marne-la-Vallée les différentes briques d'une offre d'enseignement supérieur dans le domaine de la santé. Le développement de télécentres est également en discussion ; ils s'adresseraient aux étudiants, aux collégiens, dont les déplacements sont toujours un peu compliqués parce qu'ils sont jeunes, mais également aux adultes. Un des freins à la poursuite d'études supérieures est aussi la nécessité, pour un certain nombre d'étudiants, d'avoir une activité salariée. Quand l'activité salariée n'est pas située au même endroit que la poursuite d'études, la conciliation devient complexe. Les télécentres pourraient ainsi devenir de vrais lieux de travail où les étudiants auraient la possibilité de travailler en petits groupes et de suivre une partie de leur formation, facilitant leur insertion dans un cursus, dans la durée. Cela ne répondra pas à tout : la distance, on ne peut pas la supprimer ; l'offre ne pourra pas toujours être densifiée, puisqu'on est à côté de Paris avec des effets de concurrence, de spécialisation.

Avec les lycées, le département intervient de manière plus ponctuelle. Par exemple, en libérant des locaux occupés dans une cité scolaire (lycée + collège) pour permettre à la Région d'y implanter une section de techniciens supérieurs. Nous sommes davantage dans l'accompagnement des initiatives, comme celle d'une école d'ingénieurs qui souhaite s'installer à Sénart. Nous avons aussi une action d'accompagnement à la recherche, qui contribue à renforcer les offres de formation associées aux équipes de chercheurs.

Et dans le domaine du logement étudiant ?

J-M. L. – C'est dans nos objectifs, nous l'avons inscrit dans la convention PRES. Il nous faudra être imaginatifs, parce que dans ce domaine, les investissements peuvent devenir très importants. Il faut trouver des leviers d'action qui ne soient pas forcément faire sortir de terre 10 000 places de cité U.

Un dernier soutien du département relève à la fois de la politique d'enseignement supérieur et de la politique de santé. Il s'agit d'une bourse d'études pour de jeunes internes en médecine qui s'engagent à s'installer durant cinq ans au moins en Seine-et-Marne. On compte actuellement 17 bénéficiaires. À également été posée la question de l'aide à apporter aux étudiants en stage d'internat à Melun pour trouver des solutions de logement.

2. Lutte contre le décrochage à l'université

Entre l'incitation à la poursuite d'études et l'accompagnement à l'insertion professionnelle, conduire les jeunes entrés dans l'enseignement supérieur jusqu'au diplôme est au cœur de l'objectif de démocratisation. L'attention portée à la réussite des étudiants, notamment à l'université, s'est accrue depuis la fin des années 1990, une fois ralentie la « massification » de l'enseignement supérieur. Des travaux ont été engagés pour mesurer le phénomène de décrochage et en comprendre les raisons, et des politiques mises en œuvre dans l'objectif de le réduire.

2.1. Les mesures du décrochage à l'université

Deux principales sources statistiques sont utilisées au niveau national pour mesurer l'importance du décrochage à l'université et dans les autres filières de l'enseignement supérieur : les données de panels de la DEPP et les enquêtes « Génération » du Céreq. Les données administratives issues du Système d'information sur le suivi des étudiants à l'université (Sise) ont également fait l'objet d'analyses au niveau national. Enfin, chaque université dispose d'un fichier, Apogée, qui lui permet d'établir un « taux d'évaporation » des étudiants inscrits à l'issue de la première année de licence.

2.1.1. Les données de panels de la DEPP

À partir de leur entrée en 6^{ème}, un échantillon de jeunes est interrogé chaque année tout au long de son parcours de formation. Plusieurs cohortes ont été suivies (entrants en 6^{ème} en 1978, 1980, 1989, 1995, et 1997). Sont considérés comme ayant renoncé aux études les jeunes qui ne sont pas inscrits dans un établissement de formation aux dates du 31 octobre et du 31 mars de l'année suivant la dernière inscription. Les réorientations après un an de décrochage ne sont donc pas prises en compte avec cette source. En outre, la faible taille de l'échantillon enquêté (5 648 questionnaires exploitables au niveau national pour le panel 2002) ne permet pas une estimation des abandons au niveau régional.

Les données publiées par le ministère décrivent la situation des néo-bacheliers inscrits en première année dans l'enseignement supérieur l'année suivant cette 1^{ère} année. Parmi les bacheliers de l'année 2008 inscrits en licence, on estime avec cette source à 6 % la proportion de ceux qui ont arrêté leurs études à l'issue de cette première année. Les trois quarts poursuivent en licence (52 % en 2^{ème} année et 23 % en 1^{ère} année), et 19 % se sont réorientés (11 % en STS ou en IUT). La probabilité d'interrompre les études dès la 1^{ère} année est nettement plus élevée pour les bacheliers professionnels (24 %) ou technologiques (11 %) que pour les bacheliers généraux (4 %).

Situation de la deuxième année des bacheliers 2008 inscrits en Licence après leur bac
(en %, France métropolitaine)

	Bacheliers généraux			Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble bacheliers 2008 inscrits en L1
	Avec mention	Sans mention	Ensemble			
Poursuivent en Licence	85	76	80	51	54	75
<i>en 2e année (L2)</i>	72	50	59	21	18	52
<i>en 1re année (L1)</i>	13	26	21	30	36	23
Se sont réorientés	12	19	16	38	22	19
<i>en STS ou IUT</i>	7	11	10	23	13	11
<i>dans d'autres formations</i>	5	8	6	15	9	8
Ont arrêté leurs études	3	5	4	11	24	6

Source : L'état de l'enseignement et de la recherche, édition 2011. MESR-DGESIP/DGRI-SIES (panel de bacheliers 2008).

Par comparaison, le taux d'abandon en cours ou en fin de première année est le même pour les étudiants inscrits en STS après le baccalauréat. Il apparaît nettement moins élevé pour les primo-inscrits en IUT (2 %), et beaucoup plus important dans les autres formations accessibles après le bac (17 à 18 %).

Devenir des étudiants suivant l'orientation prise la première année après le baccalauréat (en %)

	CPGE	Université (hors IUT)	STS	IUT	Autres formations	Ensemble
Passent en 2ème année	76,4	47,5	84,1	76,9	38,6	62,2
<i>dans la même spécialité</i>	75,8	46,5	83,7	76,9	37,7	61,5
<i>dans une autre spécialité</i>	0,6	1,0	0,5	-	0,9	0,7
Restent en première année	1,3	30,1	6,4	8,8	24,3	17,4
<i>dans la même spécialité</i>	0,4	22,0	4,0	6,5	2,5	10,8
<i>dans une autre spécialité</i>	0,9	8,1	2,4	2,3	21,8	6,6
Se réorientent ailleurs	22,2	16,4	3,2	12,0	19,7	13,9
<i>Dont vers une STS</i>	0,6	7,3	-	5,9	9,1	4,8
<i>vers un IUT</i>	4,1	2,4	0,3	-	1,2	1,6
<i>vers l'université</i>	12,5	-	1,8	4,1	8,8	3,4
Arrêtent leurs études	ns	6,0	6,2	2,3	17,5	6,5

Source : Brigitte Dethare, Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ? Note d'information n°05.19, juin 2005. DEP, panel de bacheliers 2002.

Lecture : 47,5 % des bacheliers qui s'étaient inscrits à l'université après l'obtention de leur baccalauréat passent en deuxième année, 30 % refont une 1^{ère} année, 16 % se réorientent dans d'autres filières et 6 % arrêtent leurs études.

Le tiret (-) signifie que la case n'est pas pertinente dans cette colonne.

Autres formations : écoles de commerce, écoles d'art et d'architecture, établissements universitaires privés, écoles paramédicales et sociales, divers autres.

Les données des enquêtes de panel permettent également de calculer des taux de réussite aux diplômes en prenant en compte les éventuels redoublements. En France, les bacheliers des années 2002 à 2006 inscrits en licence sont 58 % à avoir obtenu leur diplôme cinq ans plus tard. 38 % l'ont obtenu en 3 ans, 15 % en quatre ans, 5 % en cinq ans. L'écart des taux de réussite entre bacheliers généraux (65 %) et bacheliers technologiques (24 %) est considérable.

Par comparaison, la réussite au BTS en deux ou trois ans s'établit en moyenne à 69 %. L'écart de réussite entre bacheliers généraux (87 %) et technologiques (71 %) est moindre. Mais moins de la moitié des bacheliers professionnels sortent diplômés après 3 ans de STS²⁰.

2.1.2. Les enquêtes « Génération » du Céreq

Plutôt axées sur l'insertion professionnelle, les enquêtes « Génération » contiennent des informations sur les parcours de formation des jeunes. L'interrogation étant réalisée 3 ans après la sortie du système éducatif, la réalité du décrochage est mieux appréhendée. En effet, une partie des sortants sans diplôme reprend des études (environ 7 %), mais seulement après une interruption significative de leur parcours de formation. Les sorties apparaissent très étalées dans le temps : parmi les sortants²¹ sans diplôme de l'enseignement supérieur en 1998, 18 % sont sortis au bout d'un an, 31 % au bout de deux ans, 25 % au bout de trois ans et 26 % au bout de quatre ans ou plus²².

²⁰ Source : L'état de l'enseignement et de la recherche, édition 2011, MESR-DGESIP/DGRI-SIES (suivi après le baccalauréat d'un panel d'élèves entrés en 6e en 1995 et parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2005).

²¹ Pour le Céreq, sortir du système éducatif, c'est aller sur le marché du travail pendant au minimum une période de un an.

²² Nathalie Beaupère, Lucile Chalumeau, Nicolas Gury, Cédrix Huguère, L'abandon des études supérieures, Rapport réalisé pour l'observatoire national de la vie étudiante, La documentation Française, 2007.

À l'échelle nationale, les observations les plus récentes montrent que la part des non-diplômés parmi les sortants du supérieur a baissé entre 2004 (20 %) et 2007 (15 %). « En 2007, sensiblement moins de jeunes sortent après un échec au premier palier de l'enseignement supérieur : ils sont près de 20 000 de moins qu'en 2004. Cette réduction importante des effectifs de non-diplômés du supérieur entre les deux générations concerne autant les échecs à l'université que ceux du supérieur court (BTS, DUT). Les perspectives d'embauches apparaissant meilleures en 2007 qu'en 2004, les jeunes les moins aguerris pour une poursuite dans le supérieur auraient plus qu'avant choisi d'aller directement sur le marché du travail. Ils ont aussi été plus nombreux à intégrer des formations moins classiques du supérieur (écoles privées diverses avec ou sans cycle préparatoire intégré...). Mécaniquement, les échecs en licence universitaire s'en trouvent réduits. Les taux de réussite aux examens de BTS et de DUT, plutôt meilleurs en 2007 qu'en 2004, ont également nourri ce recul du nombre de non diplômés. Enfin, il n'est pas exclu que les politiques renouvelées de lutte contre l'échec à l'université aient favorisé ce mouvement, que ce soit par une meilleure information auprès des lycéens ou par un meilleur suivi des entrants dans le supérieur.(...) Les jeunes sortants non diplômés de l'université restent les plus nombreux à reprendre des études (14 %) ; c'est le cas de 5 % des sortants sans diplôme de BTS et DUT. Le retour aux études semble avoir été légèrement stimulé par les difficultés accrues d'accès à l'emploi pour cette génération. »²³

D'après les trois dernières enquêtes Génération (2001, 2004 et 2007), la proportion de jeunes sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en Île-de-France est comparable à la moyenne française, et s'est aussi nettement infléchie entre 2004 et 2007²⁴. Près de 12 000 jeunes étaient dans cette situation à l'enquête 2007.

Parmi les jeunes Franciliens concernés, au moins 15 % ont repris des études au cours des trois années suivant leur sortie du système éducatif. Plus de la moitié a connu un accès rapide et durable à l'emploi, mais un sur cinq – soit environ 2 500 jeunes) se retrouve éloigné de l'emploi²⁵.

Les jeunes interrogés sur les raisons pour lesquelles ils avaient arrêté leurs études en 2004 ont majoritairement répondu « Pour entrer dans la vie active » (51 %). Beaucoup étaient lassés de faire des études et/ou ont évoqué des raisons financières (30 % environ). Par comparaison avec les deux générations antérieures, la lassitude et le fait d'avoir atteint le niveau d'étude souhaité sont moins fréquemment cités.

2.1.3. Les données administratives Sise

Le Système d'information sur le suivi des étudiants (Sise) permet d'appréhender les parcours au sein du système universitaire, en prenant en compte les flux entre établissements à l'échelle du pays tout entier. Il ne fournit aucune information sur les réorientations dans les autres filières de l'enseignement supérieur (STS et écoles).

Un dossier consacré à la réussite en licence a été réalisé par le ministère en 2005 à partir de cette source²⁶, estimant qu'un étudiant sur cinq interrompt ses études sans diplôme après un ou deux ans de licence. Les interruptions en fin de première année ou de deuxième année sont plus fréquentes en Sciences humaines (25,9 %), Langues (16,2 %) et Droit (13,1 %). L'étude montre également que la probabilité de réussite aux examens est très contrastée entre les établissements (de 85,7 % à 31,2 % en un an). Si l'on tient

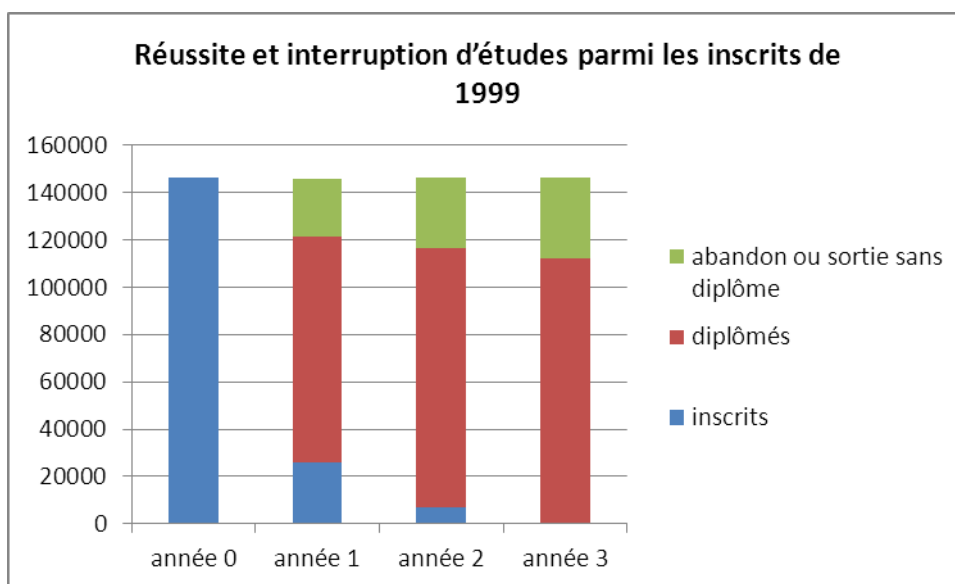
²³ Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation, Bref du Céreq n°294-2, novembre-décembre 2011.

²⁴ Sources : Générations 1998-2001, 2001-2004, 2004-2007, 2007- 2010 [fichiers électroniques], CEREQ [producteur], Centre Maurice Halbwachs (CMH) [diffuseur].

²⁵ Les typologies de trajectoires des sortants du système éducatif ne sont pas strictement comparables entre les enquêtes, mais les ordres de grandeurs présentés restent valables pour les deux dernières enquêtes 2004 et 2007.

²⁶ Source : La réussite en licence en un an, deux ans et trois ans, Les dossiers, Enseignement supérieur, recherche et technologie n°161, Ministère de l'Éducation nationale, février 2005.

compte des caractéristiques des étudiants accueillis (âge au baccalauréat, type de bac, sexe, catégorie sociale et discipline), les différences restent très importantes.



Source : DEP-SISE

Lecture : Parmi les 146 604 étudiants inscrits en licence en 1999 (année 0) 95 416 sont diplômés la même année et parmi ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme, 26 148 se réinscrivent une deuxième fois en 2000 (année 1), et 24 063 interrompent leurs études cette même année. Au bout de deux ans, 109 678 obtiennent leur licence. En 2001 (année 2), 6 941 étudiants se réinscrivent une troisième fois. Après trois ans, 112 345 étudiants obtiennent la licence et 34 259 ont interrompu leurs études, sans diplôme.

2.1.4. Les enquêtes menées par les universités à partir des données administratives Apogée

Circonsrites à chaque université, les données administratives Apogée permettent de suivre le parcours des étudiants au sein de l'université, de mesurer les taux de présence et d'échec aux examens, et les non-réinscriptions dans le même établissement. Elles sont notamment utilisées par les observatoires de la vie étudiante pour mener des enquêtes plus approfondies auprès des étudiants.

Plusieurs observatoires des universités ont publié des indicateurs concernant les étudiants non-réinscrits dans la même université à l'issue d'une 1ère année de licence (voir tableau). Dans l'ensemble, ils s'établissent à environ un tiers, à l'exception de Paris 8 où le taux enregistré est sensiblement plus élevé. Ils varient, au sein de chaque établissement, en fonction des disciplines enseignées : certaines retiennent davantage leurs étudiants que d'autres.

Les taux de sortie calculés ne sont pas strictement comparables puisque les dates et le champ pris en compte diffèrent selon les observatoires.

Proportion d'étudiants non réinscrits dans la même université à l'issue d'une L1

Université	Champs	Date	% de sorties de l'université	Source
Paris-Sorbonne	Nouveaux bacheliers inscrits en L1	2006-2007	37 % (33 % en Lettres-Sciences du langage-Arts à 48 % en Langues)	Etude de l'OIP n°5, Les départs précoces d'une université, décembre 2009
Paris-Descartes	Inscrits en L1	2005-2006	33 % (27 % en SHS à 40 % en STAPS)	OSEIPE, Chiffres clés du PPRL en licence, année 2006
Paris 8	Nouveaux inscrits en L1	2005-2006	65 % (43 % en Arts à 80 % en Histoire)	Etats généraux de Paris 8, Contributions OVE, mai 2007
Paris-Est Marne-la-Vallée	Nouveaux bacheliers inscrits en L1 hors « cumulatifs »*	2009-2010	36,5 % (26 % en STAPS à 50 % en SHS)	Ofipe résultats n°116, 54 % des entrants à l'UPEMLV passent en 2 ^{ème} année, novembre 2011
Cergy-Pontoise	Nouveaux bacheliers inscrits en L1	2006-2007	33 %	OVE, Quitter l'Université après une 1 ^{ère} année de licence
Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	Nouveaux inscrits en L1 hors « cumulatifs »* et auditeurs libres	2007-2008	33 % en AES et Sciences et technologie, 29 % en Sciences économiques, 50 % en sociologie ...	DRIP/OVE, Les parcours universitaires des étudiants, janvier 2012

Sources : extraits des publications des observatoires des universités franciliennes

*« cumulatifs » : étudiants inscrits dans une autre formation, notamment en classe préparatoire aux grandes écoles.

Ces indicateurs sont intéressants à observer pour les universités mais ne sont pas significatifs d'un abandon du parcours d'études. Une partie des sortants a d'ailleurs validé son année universitaire ; d'autres se sont réorientés dès le début de l'année et n'ont assisté à aucun cours ... Quelques observatoires –souvent les mêmes que les précédents– ont donc poussé plus loin leurs investigations en réalisant des enquêtes auprès des étudiants identifiés comme décrocheurs, suivant des modalités qui leur sont propres²⁷.

Plus des trois quarts des sortants de première année de licence se sont réinscrits dans l'enseignement supérieur l'année suivante. On observe des écarts importants entre domaines disciplinaires au sein d'un même établissement : à Paris-Descartes, 95 % des sortants en Mathématiques étaient réinscrits l'année suivante, contre 85 % des sortants en Sciences de la Vie et 52 % des sortants en Sciences humaines. Les réinscriptions dans une autre université sont nombreuses à Paris-Descartes, tandis que les réorientations en BTS sont plus fréquentes dans les universités de Cergy-Pontoise et de Paris-Est-Marne-la-Vallée. L'observatoire de Paris-Descartes note que 80 % des étudiants qui se sont réorientés ont réussi leurs examens.

Les étudiants ayant réellement interrompu leurs études représentent environ 25 % des sortants dans les universités de Cergy-Pontoise et de Paris-Est-Marne-la-Vallée (13 % à Paris-Descartes), soit moins de 10 % des entrants en L1. L'observatoire de l'UPE-MLV précise que parmi ces étudiants, 55 % souhaitent reprendre des études après une année d'interruption.

L'enquête menée par l'UPEC porte sur un champ plus limité : celui des abandons en L1 au cours du 1^{er} semestre (étudiants qui, soit ne se sont jamais présentés en TD, soit ne sont pas présentés au contrôle continu). 19 % des étudiants étaient concernés en 2006-2007. Parmi eux, plus d'un sur cinq avait déjà une autre inscription dans l'enseignement supérieur ou réussi un concours. Au total, 15 % des inscrits en L1 étaient donc en situation de décrochage à l'issue du 1^{er} semestre.

²⁷ Les résultats de ces enquêtes ne sont pas comparables d'une université à l'autre en raison des différentes méthodologies mises en œuvre dans les enquêtes et des dates d'enquête.

**Principales caractéristiques des enquêtes réalisées par les observatoires
auprès des étudiants sortants après une 1^{ère} année de licence**

Université	Champs	Date enquête	Situation à la date d'enquête				Source
			Aucune inscription	Université	BTS	Autre formation	
Paris-Sorbonne	Nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2006-2007	Octobre-décembre 2008	13 %	48 %	19 %	20 %	Etude de l'OIP n°5, Les départs précoces d'une université, décembre 2009
Paris-Descartes	Inscrits en DEUG 1 Sc Humaines en 1996-1997	Février-avril 1998	48 %	52 %			OSEIPE, Devenir des étudiants (...) non réinscrits, juin 1999
	Inscrits en DEUG 1 Sc de la Vie en 1996-1997	Septembre 1997	15 %	85 %			OSEIPE, Enquête sur les étudiants (...) non réinscrits en 2 ^e niveau, juillet 1999
	Inscrits en DEUG 1 Mathématiques en 1995, 1996 et 1997	Printemps 2000	5 %	95 %			OSEIPE, Devenir des étudiants (...) non réinscrits dans la filière, déc. 2001
UPEC	Inscrits en L1S1 en 2006-2007 ayant abandonné au cours du S1* – AEI, Sciences et STAPS	Juin 2007		23 % sont inscrits ailleurs (4 % après concours)			OVE, Enquête sur les abandons en L1S1 auprès des étudiants inscrits en 2006-2007, février 2008
UPE-MLV	Nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2005-2006 hors « cumulatifs »	Mai-juin 2007	27 %	16 %	32 %	25 %	Ofipe résultats n°87, Transition lycée/université difficile pour les sortants de L1, décembre 2007
UCP	Nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2006-2007	Juin 2008	25 %	n.d.	47 %	n.d.	OVE, Quitter l'Université après une 1 ^{ère} année de licence
UVSQ	Inscrits en DEUG 1 en 1998-99 non présents à tous les examens	Novembre-décembre 1999	25 %				OVE En 1 ^{ère} année, qui « décroche », comment et pourquoi ? juin 2002.

* Etudiants qui, soit ne se sont jamais présentés en TD, soit ne se sont pas présentés au contrôle continu.

Sources : sites internet des observatoires des universités franciliennes

Outre qu'elles permettent de distinguer réorientations et interruptions des études, les enquêtes menées par les observatoires fournissent de nombreuses indications :

- sur le profil social et scolaire des décrocheurs. Toutes les observations convergent sur un profil d'étudiants un peu plus âgés que la moyenne, donc ayant connu un ou plusieurs redoublements durant leur scolarité antérieure. Les bacheliers technologiques et professionnels sont surreprésentés parmi les sortants et parmi les étudiants interrompant leur cursus, mais les départs concernent majoritairement des bacheliers généraux ;
- sur les périodes du calendrier universitaire propices au décrochage : après seulement quelques semaines passées à l'université, avant les examens du premier semestre, après les résultats de ces examens, avant et après les examens du second semestre ;
- sur les difficultés rencontrées à l'université : contenu de la formation et niveau requis, méthodes de travail, encadrement, pratiques pédagogiques, mais aussi isolement, temps de transport ... La manière dont ces difficultés sont appréhendées diffère d'un observatoire à l'autre ;
- sur les causes de l'abandon : mauvaise orientation, manque de motivation pour la filière, mode de fonctionnement de l'université déstabilisant, niveau inadapté, difficultés personnelles, propositions d'emploi... Dans les universités de Paris-Est-Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, on estime à environ un quart la part des sortants qui souhaitaient être inscrits dans une autre filière (BTS, IUT notamment) et pour qui l'université n'était qu'un second choix.

Les analyses menées par les observatoires se rejoignent sur deux principaux constats : l'importance des réorientations en cours ou à l'issue d'une L1, et la vulnérabilité des

bacheliers technologiques et professionnels. Dans leur diversité, elles témoignent de la difficulté d'appréhender statistiquement l'abandon des études supérieures. La définition même de l'abandon est mouvante – décrochage, échec, non-réinscription - et le questionnement sur les causes d'abandon ne permet pas de sérier des facteurs qui sont souvent cumulatifs.

Connaître les flux d'étudiants entre les différents établissements d'enseignement supérieur permettrait une évaluation plus fine du décrochage à l'université. Il faudrait pour cela pouvoir appareiller les différentes bases de données concernées (SISE, base élèves des rectorats pour les sections post-bac des lycées, bases constituées par les ministères en charge des écoles).

2.2. Les facteurs d'abandon et les profils de décrocheurs

2.2.1. Les facteurs d'abandon

Les facteurs de renoncement aux études envisagés dans les enquêtes quantitatives ou qualitatives peuvent être regroupés en quatre catégories : les caractéristiques individuelles des étudiants, leurs parcours scolaires antérieurs, l'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur et la pédagogie universitaire²⁸.

En ce qui concerne les caractéristiques individuelles des étudiants en situation d'abandon, on observe une surreprésentation des jeunes issus de l'immigration et des jeunes dont l'origine sociale est populaire. Elle est significative des difficultés matérielles que peuvent connaître ces étudiants dans la poursuite de leurs études : temps de trajet trop longs, difficultés financières, nécessité d'exercer un travail rémunéré concurrent aux études...

Les parcours scolaires antérieurs ont aussi une incidence : avoir redoublé durant la scolarité secondaire, être titulaire d'un bac technologique ou professionnel, avoir obtenu le bac sans mention augmentent la probabilité d'interrompre de manière précoce les études. Ces facteurs ne sont pas sans lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants, mais ont aussi un effet qui leur est propre à caractéristiques sociales équivalentes.

L'orientation à l'issue de la classe de terminale joue également un rôle déterminant dans les réorientations en cours ou à l'issue d'une première année de licence, mais aussi dans le renoncement aux études. Les enquêtes réalisées par les observatoires et les entretiens menés dans les universités auprès de responsables de formations soulignent le nombre important d'étudiants qui soit souhaitaient intégrer une filière sélective de l'enseignement supérieur (STS, classes préparatoires, écoles accessibles sur concours ou sur dossiers, formations universitaires sélectives), soit s'étaient inscrits à l'université « pour voir », sans projet précis de formation. Le nombre important d'étudiants concernés – au moins un quart des sortants dans deux universités de ville nouvelle – pourrait résulter de certains dysfonctionnements de la procédure d'affectation des bacheliers. De nombreux bacheliers technologiques et professionnels n'ont pas choisi l'université, mais y sont inscrits parce qu'ils n'ont pas pu être admis en STS ou en IUT, deux filières dont le recrutement est sélectif. Ces étudiants constituent cependant des candidats potentiels à une réorientation.

La pédagogie universitaire est mise en cause, elle aussi, même si ces effets n'ont pas fait l'objet d'une véritable évaluation. L'encadrement, l'apprentissage des méthodes de travail, l'explicitation des attentes des enseignants, les pratiques pédagogiques ne sont pas familiers aux jeunes bacheliers qui éprouvent des difficultés à s'y adapter ... Ces questions sont souvent intégrées aux enquêtes réalisées auprès des sortants des universités et dans les enquêtes d'évaluation des enseignements rendues obligatoires par l'arrêté du 9 avril

²⁸ Nathalie Beaupère, Lucile Chalumeau, Nicolas Gury, Cédrix Huguère, *op.cit.*

1997. Sont évoqués : le contenu de la formation et le niveau scolaire requis, la compréhension des plannings, l'organisation et la quantité de travail personnel, les méthodes de travail et la prise de notes, l'encadrement, la disponibilité des personnels, l'information pédagogique ; mais aussi l'orientation au sein de l'université et les relations avec les autres élèves.

Trois pistes de prévention du décrochage se dégagent de ces observations : l'orientation post-bac et même au-delà, l'adaptation pédagogique des enseignements, et le soutien à la sociabilité étudiante.

Un modèle pédagogique universitaire inadapté aux objectifs de démocratisation

Pour de nombreux chercheurs, la démocratisation de l'accès à un diplôme universitaire se heurte à un modèle pédagogique inadapté. La préférence manifeste des étudiants pour les filières sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires, concours), et son pendant, le choix par défaut de la première année universitaire, en sont une des conséquences selon le sociologue Stéphane Béaud ⁽¹⁾. Les motifs invoqués par les étudiants pour éviter l'université concernent en premier lieu le contexte d'étude : le nombre des étudiants de première année, confinés dans des amphithéâtres bondés, l'anonymat, la peur de ne pas trouver sa place dans un environnement relativement hostile. Le modèle pédagogique proposé dans les universités est fortement en cause. Principalement fondé sur le cours magistral et l'autonomie du travail personnel, il comporte structurellement une faible incitation au travail scolaire. Le passage du lycée à l'université est marqué par de profondes ruptures dans le rapport au savoir, les modes d'apprentissage, les conditions de travail au quotidien, qui peuvent être sources de découragement. L'absentéisme massif observé dans l'enseignement supérieur traduit peut-être moins l'apprentissage de l'autonomie responsable, que la démobilité des jeunes ⁽²⁾.

⁽¹⁾ S. Béaud, *Enseignement supérieur : la « démocratisation scolaire » en panne*, Formation emploi, Revue française de sciences sociales n°101, janvier-mars 2008.

⁽²⁾ T. Chevallier, S. Landrier, N. Nakhili, *Du secondaire au supérieur, Continuités et ruptures dans les conditions de vie des jeunes*, Panorama des savoirs, La documentation française, 2009.

2.2.2. Les parcours des étudiants « décrocheurs »

Ces facteurs pris isolément ne sont pas prédictifs de l'abandon des études supérieures : c'est davantage leur combinaison, le cumul des difficultés, parfois associé à des événements imprévus de la vie personnelle et professionnelle, qui peut y conduire. Les approches sociologiques présentent alors l'avantage d'appréhender plus globalement les parcours des étudiants décrocheurs, en dégageant plusieurs profils de décrocheurs. La plus récente a été menée par des chercheurs du Cereq à la demande de l'Observatoire national de la vie étudiante auprès d'une soixantaine d'étudiants sortis sans diplôme de l'Université entre 2003 et 2006²⁹. Elle fait ressortir quatre principales figures de décrocheurs, selon la valeur qu'ils accordent au diplôme et le degré d'anticipation de leur insertion professionnelle : « les raccrocheurs », « les studieux pris au dépourvu », « les opportunistes en emploi », et « les décrocheurs en errance ».

- Les jeunes « raccrocheurs » sont « ceux pour qui l'abandon des études semble avoir le moins d'impact sur l'insertion professionnelle ». Ils se sont investis dans leurs études, mais aussi dans des activités associatives et professionnelles. Après qu'ils ont interrompu leurs études, ce sont ces expériences en marge de l'université qu'ils cherchent à valoriser en s'inscrivant assez rapidement dans un nouveau parcours de formation, plus court et professionnalisant.

²⁹ Observatoire national de la vie étudiante, sous la direction de Nathalie Beaupère et Gérard Boudesseul, *Sortir sans diplôme de l'Université, Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs »*, La documentation Française, Etudes et recherche, novembre 2009. À noter que la majorité des étudiants enquêtés ont interrompu leurs études après 2 ou 3 années passées à l'université.

- Comme les « raccrocheurs », les jeunes « studieux pris au dépourvu » se sont également investis dans leurs études sans connaître la réussite. Ces jeunes quittent l'université par dépit. Mais eux ont tissé peu de liens, au sein de l'Université et en dehors, qui auraient pu leur ouvrir d'autres perspectives. Renoncer aux études est pour eux une épreuve douloureuse, d'autant plus déstabilisante que ces jeunes n'ont pas anticipé autrement leur insertion professionnelle. Ces jeunes étaient encore en situation de transition lorsqu'ils ont été enquêtés.
- Les jeunes qui peuvent être qualifiés d' « opportunistes » sont ceux qui justifient leur sortie par une opportunité d'emploi. Ils se montrent moins convaincus par la valeur du diplôme et s'appuient sur leurs investissements dans des activités extra-universitaires pour s'insérer dans l'emploi. Cette insertion souvent rapide s'effectue néanmoins sur des emplois précaires et/ou peu qualifiés.
- Les « décrocheurs en errance » ont les parcours les plus chaotiques entre études et emplois, marqués par de nombreuses réorientations. Ils semblent différer le moment de faire un choix, jusqu'à ne plus disposer du droit à s'inscrire, sans pour autant pouvoir « rebondir » sur une activité professionnelle régulière.

Les auteurs de cette typologie concluent sur la nécessité de distinguer l'échec – dû à des difficultés d'apprentissage et à des résultats insuffisants – du décrochage, qui concerne des étudiants moins investis dans les études et moins motivés. Cette distinction est indispensable pour cerner les besoins des jeunes et mieux y répondre. Si un accompagnement pédagogique renforcé est cohérent avec le souhait des étudiants investis d'obtenir un diplôme, un accompagnement vers d'autres modalités de formation ou vers l'emploi semble plus approprié aux étudiants peu investis.

2.3. Les politiques de remédiation

2.3.1. Une adaptation progressive des enseignements universitaires

L'attention portée à la réussite des étudiants, notamment à l'université, s'est accrue depuis la fin des années 1990, une fois ralentie la « massification » de l'enseignement supérieur. L'effort d'adaptation des enseignements universitaires à un public plus nombreux et divers a connu plusieurs étapes.

- Dès 1984, une réforme des premiers cycles préconisait davantage de pluridisciplinarité, d'information et d'orientation. Mais elle a été peu appliquée dans un contexte de forte augmentation des effectifs (2^{ème} vague de démocratisation).
- En 1997, la réforme Bayrou prévoyait la semestrialisation des enseignements, l'introduction d'un enseignement de méthodologie du travail universitaire et de la documentation, et de nouvelles unités d'enseignement spécifiques. À la même époque, le tutorat devait être généralisé dans les universités.
- L' « orientation active » est introduite en 2007, pour aider les lycéens à construire leur projet d'études en amont de l'inscription. Un avis est donné par le conseil de classe du second trimestre de l'année de terminale et transmis à l'établissement d'enseignement supérieur, qui délivre à son tour un avis ; mais les lycéens demeurent libres de leur choix. Le dispositif a été étendu aux classes de première à la rentrée 2011.
- En 2007 est également lancé le Plan réussite en licence, d'abord sous la forme d'un appel à projets. Il repose sur deux grands principes : la rénovation du contenu de la licence générale (hausse de 5h du volume horaire hebdomadaire, désignation d'un enseignant référent, diminution de la taille des groupes, révision des modes d'évaluation, introduction de nouvelles unités d'enseignement relatives à la méthodologie du travail universitaire, aux savoirs fondamentaux et professionnalisants),

et l'amélioration de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes au lycée et à l'université.

- En 2009 est inauguré un nouveau système de répartition des moyens entre les universités, le « système de répartition des moyens à la performance et à l'activité » (SYMPA), dont le calcul repose en partie sur le nombre d'étudiants présents aux examens et prend en compte des indicateurs de réussite (passage L1/L2, réussite en L3, etc)³⁰.
- Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), créé en 2009, finance des actions innovantes dans le domaine du décrochage universitaire. Deux expérimentations ont été menées en Île-de-France dans les universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et de Paris-Ouest Nanterre. Quatre autres participent indirectement à la réussite des étudiants à l'université sur des thématiques liées, l'orientation et l'insertion professionnelle. Elles sont portées par les universités de Paris-Est Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Paris-Est Créteil et Paris 13-Villetaneuse. Ces expérimentations associent une structure porteuse du projet à un évaluateur externe, le but étant de pouvoir apporter la preuve de la réussite d'un nouveau programme avant son éventuelle généralisation. La plupart des expérimentations sont arrivées à leur terme ; les évaluations sont encore en cours.

Les expérimentations du FEJ concernant la réussite à l'université en Île-de-France

Thématique	Porteur projet	Intitulé	Calendrier	Evaluation 01/2011
Décrochage universitaire	U Nanterre (formation permanente ML Nanterre)	Dispositif d'accompagnement et de formation pro	11/2009 - 05/2012	Nombreuses difficultés de mise en place
Décrochage universitaire	UVSQ	Accompagnement Bilan Réorientation Insertion ABRi	01/2010 – 01/2012	410 décrocheurs, 94 accompagnés 20 réorientés
Orientation	UPEMLV	Sensibilisation des lycéens dès la 1 ^{ère} à l'orientation active	09/2009 – 12/2011	7 lycées partenaires Evaluation très difficile
Orientation	UCP	Sécuriser le choix des études supérieures	01/2010 – 01/2013	14 lycées partenaires -
Orientation	UPE Créteil	Orientation active en lettres sciences humaines	09/2010 – 09/2013	6 lycées partenaires Des effets positifs
Insertion profess.	Paris 13	Affirmer son projet pro vecteur de la réussite L éco gestion	3 ans	-

Source : <http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actions/fonds-d-experimentation-pour-la-1038/>

2.3.2. Des effets encore peu mesurés

L'impact sur les parcours des dispositifs d'aide à la réussite est difficile à mesurer. Les résultats de la dernière enquête Génération menée par le Cereq indiquent une baisse sensible des sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur entre 2004 et 2007 à l'échelle nationale (20 % à 15 %), qui pourrait être en partie imputable aux efforts déployés par les universités avant même le lancement du Plan réussite en licence³¹. On dispose d'évaluations ponctuelles sur quelques dispositifs mis en place dans les universités, par exemple le parcours aménagé de trois semestres proposé aux bacheliers technologiques entrant à l'université Lille 1, ou le diplôme d'université « Métiers du secteur sanitaire et social » mis en place par l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée³². Les expérimentations

³⁰ Emmanuelle Annot, *La réussite à l'université. Du tutorat au plan licence*, collection *Pédagogies en développement*, De boeck, 2012.

³¹ *Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation*, *Bref du Céreq n°294-2*, novembre-décembre 2011.

³² *Etudier en licence : parcours et insertion*, *Cereq, Relief n°36*, janvier 2012.

menées avec le financement du FEJ sont également en cours d'évaluation ; deux d'entre elles font l'objet d'une présentation plus détaillée dans la suite du rapport.

Le diplôme universitaire de préparation aux concours du secteur sanitaire et social à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée

Le diplôme universitaire de préparation aux concours du secteur sanitaire et social a été créé en 2006 à l'initiative de l'UFR sciences humaines et sociales, dans l'objectif d'accompagner les réorientations de certains étudiants de L1. Au terme d'entretiens individuels réalisés auprès des étudiants ayant échoué aux examens du premier semestre, une vingtaine d'étudiants se sont vu proposer une forme de deuxième semestre aménagé, avec un enseignement adapté, des stages d'observation et des enquêtes qualitatives, validé par un diplôme universitaire. Les étudiants des trois premières promotions ont fait l'objet d'une enquête spécifique, dont les résultats ont été comparés à un échantillon témoin de bacheliers technologiques en difficultés. Ils indiquent que les étudiants ayant bénéficié du semestre aménagé sont plus nombreux à avoir tenté les concours et à avoir intégré une autre formation du secteur (STS) que les autres étudiants. En revanche, leur taux de réussite au concours n'est pas plus élevé.

Source : Matthieu Grunfeld, Le diplôme universitaire de préparation aux concours du secteur sanitaire et social. Bilan, in *Etudier en licence : parcours et insertion*, Cereq, Relief n°36, janvier 2012.

Les effets du tutorat

La mise en œuvre du tutorat à l'université au profit des étudiants novices est déjà ancienne puisqu'elle date des années 1990. Elle semble assez généralisée, mais son efficacité reste très discutée. Une récente évaluation menée par des chercheurs, fondée sur la question du « non-recours », confirme ce ressenti. L'évaluation est basée sur une enquête réalisée auprès d'étudiants de L1 et de tuteurs, en comparant trois groupes d'étudiants : ceux qui ont refusé, suivi ou abandonné le tutorat³³. De notoriété publique, l'obstacle majeur que rencontre ce dispositif est sa faible fréquentation, y compris par les étudiants les plus en difficultés. Le plus souvent facultatif et basé sur le volontariat, il déborde sa cible en touchant des étudiants moyens, en tous cas studieux et réceptifs. Sa contribution à la réussite est donc relative. Le tutorat est mis en œuvre au niveau de chaque composante universitaire, selon diverses modalités de repérage : tests de rentrée, entretiens, exploitation de fichiers administratifs, notes au contrôle continu ... Une partie des refus exprimés par les étudiants qui pourraient se sentir concernés tiennent aux défauts d'organisation du dispositif : offre trop précoce ou trop impersonnelle, information insuffisante. Les refus sont parfois aussi associés à l'effet stigmatisant du dispositif. Quant aux abandons, ils mettent en cause la qualité de l'accompagnement dispensé par les tuteurs qui sont souvent eux-mêmes étudiants.

La mise en œuvre du Plan réussite en licence (PRL)

Plus récent et aussi plus complexe à évaluer, puisqu'il intègre des mesures de différentes natures, le plan pour la réussite en licence a déjà fait l'objet de deux rapports publics et d'un travail de recherche statistique dont les conclusions sont mitigées.

Un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche daté de juillet 2010 formule les constats suivants³⁴ :

- en ce qui concerne l'organisation pédagogique de l'enseignement, l'objectif de 5 heures d'enseignement supplémentaire par étudiant de L1 n'est atteint ni dans l'absolu, ni sans doute en moyenne. Les outils de mesure fiables font défaut. La charge d'enseignement est certes en progression du fait de la création de nouvelles unités d'enseignement transversales, et des dispositifs de soutien. Mais elle a plus rarement débouché sur une réduction de la taille des groupes, en raison d'obstacles d'ordre budgétaire, humain

³³ Isabelle Borrás, *Peut-on forcer les étudiants à la réussite ? Evaluation du non-recours au tutorat à l'université*, in *Etudier en licence : parcours et insertion*, op.cit.

³⁴ IGAENR, *Note relative à la mise en œuvre du plan pour la réussite en licence*, Rapport n°2010-091, juillet 2010.

(encadrement insuffisant), et immobilier (manque de salles). Le caractère pérenne des financements suscite de nombreuses interrogations. Les préentrées à caractère obligatoire ont été généralisées, leur mise en œuvre demeure néanmoins très disparate.

- Les modes d'évaluation des étudiants sont en évolution. L'évaluation à l'entrée de la première année est encore inégalement prise en compte. Le contrôle continu des connaissances se développe, et constitue parfois le point d'appui des dispositifs de soutien ; mais sa mise en œuvre est inégalement aboutie. Les réorientations demeurent faibles malgré les dispositifs dédiés à cet objectif : ateliers de réorientation, entretiens, pluridisciplinarité des enseignements. L'assiduité reste une question récurrente : tout ce qui est obligatoire mais non validé est, de fait, très peu suivi.
- Le pilotage, la gestion et l'évaluation des dispositifs d'accompagnement personnalisé (tutorat, enseignant-référent) et leur articulation avec l'aménagement de l'année universitaire restent inégaux. Les enseignants référents, au cœur de nombreux dispositifs, y sont diversement impliqués... Les entretiens individuels qu'ils consacrent aux étudiants sont facultatifs. Le tutorat étudiant se généralise, mais est insuffisamment sollicité.
- L'usage des systèmes d'information à disposition des étudiants a été renforcé grâce aux crédits du PRL. Si les environnements numériques de travail (ENT) se sont aujourd'hui déployés dans tous les établissements, leur utilisation reste disparate, en particulier en matière d'offre pédagogique en ligne. Différents services peuvent être proposés : messagerie, accès aux ressources documentaires, aux dossiers administratifs, plateformes collaboratives, évaluation des enseignements en ligne...
- L'utilisation des crédits engagés par l'État au titre du PRL a modestement suivi la montée en charge des dispositifs. Les rapporteurs font état d'une réelle difficulté à identifier les crédits PRL et à en assurer le suivi. Ils constatent une faible consommation des crédits, et de nombreux reports.

Le rapport de la Cour des Comptes consacré au PRL en février 2012 est encore plus critique³⁵. Il dénonce un effet d'aubaine permettant aux universités de consolider ou généraliser des dispositifs déjà existants, un pilotage uniquement fondé sur l'appel à projets auprès des composantes, une absence de suivi financier et d'évaluation. Cependant, ce rapport souligne aussi les améliorations manifestes apportées à la formation dispensée en licence : parcours renforcés pour les bacheliers technologiques et professionnels, nouvelles possibilités de réorientation, meilleur encadrement pédagogique avec le dédoublement des cours de travaux dirigés et travaux pratiques, diminution des cours magistraux, désignation des enseignants référents, proposition de tutorat, développement du contrôle continu, mise en place d'enseignements pré-professionnalisant, stages obligatoires...

Les effets du Plan réussite en licence sur la réussite des étudiants

L'impact du PRL sur l'abandon des études supérieures ne semble pas avoir fait l'objet de recherches déjà abouties. Sa mesure nécessiterait, compte tenu des données disponibles, de mener chaque année une enquête auprès des sortants des universités, pour connaître leur situation un an après leur sortie (reprise d'études ou non).

³⁵ Cour des Comptes, *La réussite en licence : le plan du ministère et l'action des universités*, in *Rapport public annuel 2012*, février 2012.

Analyse de la mise en œuvre de l'aide à la réussite à l'Université Sorbonne Nouvelle

L'analyse menée à l'université Sorbonne Nouvelle par le Conseil des études et de la vie universitaire a porté sur le niveau d'implication des différentes composantes dans l'aide à la réussite en fonction des caractéristiques scolaires des étudiants (proportion d'étudiants ayant obtenu leur baccalauréat avec un retard de deux ans ou plus). Au vu des résultats, provisoires puisqu'ils portent sur l'année 2009-2010, soit deux ans seulement après le lancement du PRL, les composantes où le taux de réussite (taux de L1 présents aux examens et autorisés à passer en L2) et le niveau scolaire de départ des étudiants sont en-dessous de la moyenne ne sont pas les plus impliquées dans l'aide à la réussite. L'auteur interroge alors d'une part les critères de répartition des enveloppes budgétaires entre les composantes (taux d'encadrement, niveau de départ, taux de réussite ...), et d'autre part la mise au point d'indicateurs sur l'implication des composantes à l'échelle de l'université.

Source : Hélène Josse, *Aide à la réussite : analyse des budgets prévisionnels 2010-2011*, Université Sorbonne Nouvelle, Conseil des études et de la vie universitaire, février 2011.

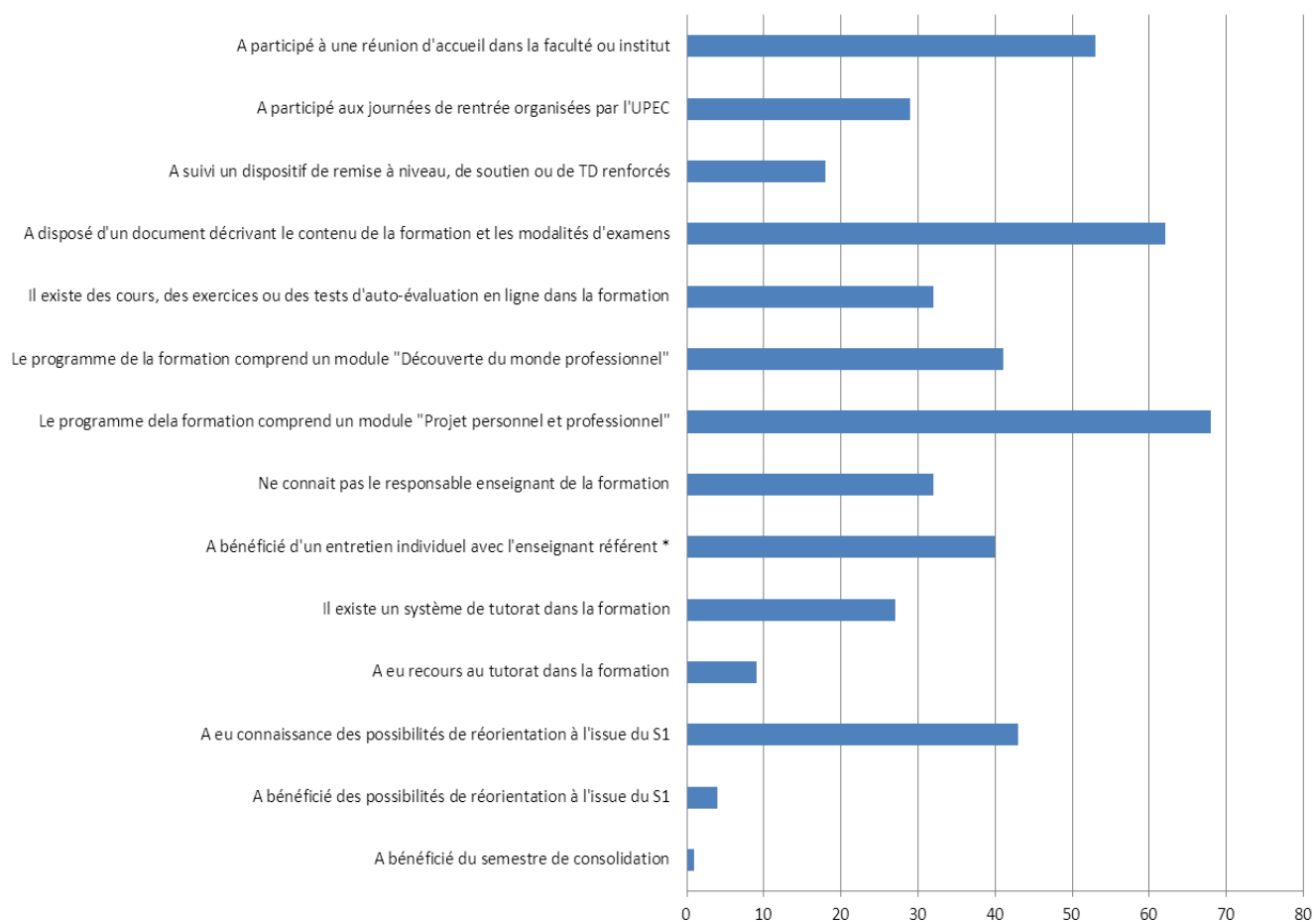
En revanche, une recherche universitaire exploratoire a tenté de mettre à jour d'éventuels effets du plan sur les résultats obtenus par les étudiants de première année à la fin du premier semestre³⁶. L'analyse a été menée sur six cohortes d'étudiants inscrits en L1 à l'université de Bourgogne entre 2005 et 2010. Elle se fonde sur la comparaison des cohortes selon qu'elles ont ou non bénéficié des actions du PRL. Les facteurs de réussite pris en compte dans les modèles statistiques se rapportent à la fois aux caractéristiques individuelles des étudiants et aux caractéristiques du contexte correspondant aux nouvelles actions d'aide à la réussite mises en place dans les différentes filières. Au vu des résultats de la recherche, les effets du PRL sur les cohortes d'étudiants ayant bénéficié du PRL ne semblent pas très significatifs et encore moins massifs. Cependant, il reste difficile d'établir des comparaisons « toutes choses égales par ailleurs », la période étant marquée par un accroissement marqué de la proportion de bacheliers de faible niveau entrant à l'université.

La mesure du recours aux dispositifs par les étudiants

Les enquêtes menées par les observatoires auprès des étudiants, notamment les enquêtes d'évaluation des enseignements, apportent aux universités des indicateurs sur la connaissance qu'ont les étudiants des dispositifs d'aide à la réussite et sur l'utilisation qu'ils en font. Les données accessibles dans les publications demeurent très lacunaires.

³⁶ Sophie Morlaix, Cathy Perret, *Essai de mesure des effets du Plan Réussite en Licence*, Les documents de Travail de l'IREDU, avril 2012.

Le recours aux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants de première année à l'université Paris-Est-Créteil



*En première année, moins de la moitié des étudiants ont un enseignant référent. Source : Observatoire étudiant, Évaluation des formations par les étudiants, UPEC, septembre 2010.

Source : Observatoire étudiant, Évaluation des formations par les étudiants, UPEC, septembre 2010

3. La situation dans les universités franciliennes

Les universités franciliennes se sont toutes investies dans des actions de prévention du décrochage et d'accompagnement des étudiants, notamment en réponse au Plan réussite en licence. Certains dispositifs ou adaptations pédagogiques étaient d'ailleurs déjà mis en œuvre auparavant. S'il existe une instance de pilotage centrale du plan au sein des universités, le déploiement des actions est laissé à l'initiative des différentes composantes, UFR et départements, en fonction de leurs besoins. Il est donc difficile d'avoir une vision exhaustive des actions qui sont menées dans la région.

Néanmoins, un recensement de la nature des actions menées est possible, sur la base des informations publiées par les universités et leurs observatoires de la vie étudiante, des travaux conduits par les SCUIO (voir encadré) et des entretiens menés auprès de responsables dans les universités. Afin de recueillir l'expérience des équipes pédagogiques sur ces dispositifs diversifiés, plusieurs responsables des UFR d'Economie-Gestion de l'UCP et des UFR de Sciences de l'UCP et de Paris Sud ont pu être interrogés. Deux dispositifs expérimentaux dédiés à la lutte contre le décrochage universitaire, Interaction à l'UPMC et Abri à l'UVSQ, ont également fait l'objet d'une investigation plus approfondie.

3.1. Des axes d'intervention très divers

Les mesures prises dans les universités pour favoriser la réussite des étudiants de licence sont de natures très diverses. On peut citer notamment :

- **les actions dans le domaine de l'orientation**, dont les SCUIO ont établi le recensement aux différents moments de l'année universitaire (voir encadré). Afin de prévenir les erreurs d'orientation, de nombreuses universités publient sur leur site internet les taux de réussite aux examens selon le baccalauréat d'origine. Mais les effets sont limités : de nombreux étudiants sont inscrits à l'université parce que leurs premiers vœux dans les filières sélectives n'ont pas été satisfaits. Dès la rentrée, les SCUIO se mobilisent pour accompagner certains étudiants dans leur projet de réorientation, en sollicitant les rectorats sur les places vacantes dans les classes post-bac des lycées, ou parfois directement les établissements. Le nombre d'élèves ainsi réorientés semble demeurer limité. Des partenariats plus durables peuvent être établis avec certains établissements, lycées ou CFA notamment. Quelques universités ou composantes d'universités ont inclus la réflexion relative à l'orientation dans les enseignements, de manière facultative, comme à l'UPMC, où une Unité d'enseignement de 30 heures facultative mais délivrant des crédits est suivie chaque année par environ 500 étudiants, ou obligatoire, comme dans plusieurs départements de l'UVSQ. L'intégration de ces modules au sein même des enseignements revient à amputer le quota d'heures disciplinaires et suscite donc parfois la réticence des enseignants. Quelques universités proposent à leurs étudiants en échec à l'issue du S1 un semestre dévolu à la réorientation et/ou à la remise à niveau, à l'instar du « semestre nouveau départ » organisé par l'UPEC ;

Le travail des SCUIO des universités franciliennes sur l'accompagnement des étudiants vers la réussite

À l'initiative des SCUIO des universités franciliennes, un groupe de travail a été mis en place sur la question du décrochage universitaire afin de favoriser les échanges entre les établissements, améliorer les pratiques des universités, voire mutualiser certaines actions. Ce groupe a élaboré une frise qui recense les actions des universités visant à prévenir le décrochage à différents moments de l'année universitaire. Neuf « séquences » ont été distinguées :

→ Séquence 0 : préparation à l'orientation : de la seconde à la terminale

Liaisons lycées / Universités :

- Forums
- Salons
- Journées d'immersion
- Journées Portes ouvertes
- Cordées de la réussite, Cap' en fac, etc.

→ Séquence 1 : l'orientation active : terminale

- 1) Liaisons lycées / Universités (idem)
- 2) Définition des portails APB et des capacités d'accueil
- 3) Orientation active : information sur les filières, tests d'auto-évaluation, entretiens avec enseignants, retour dispositifs informatisés, etc.

→ Séquence 2 : pré-rentrée : de juillet à septembre

- Réunions d'accueil + visites campus
- Inscriptions administratives et pédagogiques
- Tests de pré-rentrée
- Ateliers intensifs de remédiation
- Formation des étudiants / tuteurs (poissons-pilotes)

→ Séquence 3 : la rentrée : de septembre à fin octobre

- Réunion référents : le métier de référent, présentation de l'Université, présentation des outils de l'aide à la réussite (tutorat d'accompagnement)
- Accompagnement par les tuteurs-étudiants formés de publics ciblés (bacs technos / pros + handicapés)
- Aiguillage d'étudiants désemparés au sein des SCUIO (problèmes d'inscription)
- Ateliers Construction du Projet (PJP) : lieu d'expression des difficultés
- Réorientations précoces (dès la rentrée)

→ Séquence 4 : le démarrage du semestre : une phase charnière : de mi-septembre à fin novembre

- Repérage des étudiants absents en TD / Rendez-vous manqués avec les référents ou avec les tuteurs
- Premiers résultats de contrôle continu
- Choix d'orientation S2 (exemple : Journées d'orientation réfléchies à l'UPMC)
- Le temps de l'interrogation (ateliers projet personnel) après un mois de cours : ai-je fait le bon choix pour moi ? Réflexion sur l'orientation.
- Enseignants référents :
 - mise en application du principe de Lagardère = relancer les étudiants
 - séance bilan / remotivation avec les étudiants référents

→ Séquence 5 : les réorientations à mi-semestre : janvier – décembre

- L'information sur les réorientations : séances d'information, ateliers de réorientation, ateliers PACES, entretiens individuels SCUIO et COP.

→ Séquence 6 : après les résultats du S1 : janvier – février

- Inscriptions pédagogiques du SL2 : convocation des étudiants défaillants par les équipes pédagogiques. Accompagnement des étudiants fragiles.

→ Séquence 7 : le début du 2ème semestre

- Relance des UE, Construction du projet, ateliers, etc.
- Remobilisation des enseignants-référents, sensibilisation aux procédures d'admission en cas de réorientation

→ Séquence 8 : fin de 2ème semestre

- Réorientations de fin d'année
- Réception individualisée dans les SCUIO, entretiens

À ces actions inscrites dans le calendrier s'ajoute, tout au long de l'année, la formation des personnels enseignants et administratifs aux phases et enjeux de l'orientation.

Des fiches « action » sont établies par chaque SCUIO avec une appréciation sur leur efficacité, dans l'objectif de recueillir l'ensemble des interventions menées ; leur collecte est en cours.

Source : groupe de travail « décrochage » des SCUIO franciliens. Voir en annexe le modèle de fiche « action » et la note de synthèse établis par le groupe

Le dispositif régional d'accès à l'apprentissage : un outil au service des universités

Le dispositif d'accès à l'apprentissage financé par la Région Île-de-France est mis à la disposition des Centres de formation d'apprentis pour faciliter la signature d'un contrat d'apprentissage au profit des jeunes en difficultés, en particulier les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Parmi les différentes passerelles proposées, deux s'adressent spécifiquement aux étudiants : la passerelle université, passerelle courte (350 heures maximum sur 3 mois) destinée à faciliter la réorientation des jeunes pendant le cycle universitaire et faire découvrir l'apprentissage aux étudiants, et la passerelle expérimentale, passerelle longue (600 heures maximum sur 6 mois) destinée aux jeunes bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leur formation en BTS ou en IUT après une expérience en emploi ou une interruption de cursus.

En 2011, 236 jeunes ont bénéficié d'une passerelle longue et 77 d'une passerelle expérimentale.

Sur 15 000 jeunes accueillis dans les différentes passerelles proposées, 44 % ont un niveau d'études au moins équivalent au baccalauréat.

Source : Conseil régional d'Île-de-France

- **les actions dans le domaine de l'information** des étudiants, via les journées de pré-rentrée, le tutorat d'accueil et les outils numériques ;
- **les actions de soutien / remise à niveau** des étudiants : avant la rentrée (cf ateliers intensifs de culture générale et d'orthographe sous la forme de modules de 18h à l'Université Sorbonne Nouvelle, proposés aux étudiants sur la base de tests de niveau systématiques) et durant l'année, selon diverses modalités d'organisation. Des enseignements de remise à niveau obligatoires ont été mis en place à l'Université Paris Diderot, un semestre de consolidation proposé aux étudiants en sciences à l'UPE-MLV. Quelques universités, dont Paris Sud et l'UVSQ ont expérimenté une année entière de préparation à la licence, une année « zéro » ou année passerelle destinée aux étudiants les moins préparés, mais sans succès. Peu d'étudiants font d'emblée le choix de perdre une année, en particulier les étudiants boursiers qui disposent d'un temps limité pour l'attribution de la bourse³⁷ ;
- **l'adaptation des contenus pédagogiques**, avec notamment l'introduction d'enseignements transversaux en langues et en informatique et d'enseignements de méthodologie (cf « organisation personnelle du travail », « mener à bien un devoir » à Paris Panthéon-Sorbonne, cours en pédagogie différenciée à l'UPEC). Certaines composantes proposent désormais une première année pluridisciplinaire, afin d'éviter une spécialisation disciplinaire trop rapide (cf sciences à l'UPE-MLV et à l'UPMC). L'UPMC propose aussi un parcours spécialement aménagé pour des bacheliers technologiques sélectionnés sur dossiers ;
- **l'accroissement de l'encadrement** des étudiants : désignation d'enseignants référents parfois chargés de repérer et rencontrer systématiquement les étudiants en difficultés, baisse de la taille des groupes pour les cours magistraux et/ou les travaux dirigés ;
- **l'adaptation des pratiques pédagogiques** : diminution des cours magistraux au profit des travaux dirigés, généralisation du contrôle continu, développement d'outils numériques d'auto-formation (cf CAP licence à l'UPMC) ;
- **l'amélioration de l'environnement de travail**, à travers notamment l'organisation des emplois du temps et l'augmentation des horaires d'ouverture des bibliothèques.

³⁷ Il semble que les conditions de renouvellement des bourses se soient durcies avec la centralisation de leur gestion au rectorat de Paris.

Beaucoup d'efforts sont déployés par les équipes éducatives dans les composantes pour accompagner davantage les étudiants, y compris ceux qui souhaitent quitter l'université dès la rentrée. Ils interviennent très tôt dans l'année universitaire, alors qu'une partie des décrocheurs potentiels sont encore présents, car la principale difficulté reste d'identifier et surtout de retenir ces étudiants.

Souvent les équipes procèdent par des expérimentations successives, dont certaines ne sont pas poursuivies faute de résultats. Elles optent pour des dispositifs plus ou moins coercitifs, dans le respect des réglementations en vigueur.

Confrontées au défi que représente l'hétérogénéité du niveau académique de leurs publics, elles tentent d'y apporter des réponses adaptées. Parmi ces réponses, certaines consistent paradoxalement à préparer les étudiants à une réorientation vers les filières sélectives de l'enseignement supérieur qui leur sont en principe destinées.

3.2. Retours d'expérience sur la question du décrochage dans quelques universités

Afin d'apprécier la façon dont les équipes pédagogiques perçoivent l'abandon en licence, font évoluer leurs pratiques en conséquence, et évaluent leur efficacité, plusieurs entretiens ont été menés de juin à octobre 2012 dans trois universités : Paris-Est-Créteil, Cergy-Pontoise et Paris Sud.

3.2.1. La prévention du décrochage en licence à l'université Paris-Est-Créteil

A - Le public ciblé

En 2010, le service Statistiques, enquêtes et prospective de l'UPEC a lancé une étude de suivi de cohorte, dans l'objectif de connaître le devenir des étudiants à l'issue d'une première année de licence. Le taux de départ de l'université s'est révélé très important : 30 %. Il ne peut cependant pas être interprété comme un taux d' « abandon ». 10 % seulement des étudiants ayant quitté l'université étaient de vrais « décrocheurs », sans pour autant se considérer comme tels : beaucoup s'estimaient en défaut d'orientation, et avaient l'intention de « rebondir » à la rentrée suivante. Les autres étaient soit inscrits dans un autre établissement, soit insérés dans la vie professionnelle. Une part importante interrompent leurs études pour des raisons personnelles, de santé, ou consécutives à des problèmes matériels. Le véritable décrochage est difficile à circonscrire, et les étudiants concernés difficiles à retrouver.

Différents indicateurs peuvent être utilisés pour repérer les décrocheurs dans l'université :

- de manière préventive, la série de bac obtenu : les bacheliers des séries technologiques ou professionnelles auront plus de difficultés à l'entrée à l'université. Ces publics potentiellement décrocheurs sont plus ou moins représentés selon les disciplines. Les facultés de sciences, de sciences économiques et l'AIE sont davantage concernées à l'UPEC,

- l'absentéisme en cours durant deux à trois mois,

- la présence aux examens ; mais beaucoup d'absents ont en fait d'autres projets.

B - Les moyens mis en œuvre

La prévention du décrochage

Un projet d' « orientation active » de l'UPEC a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Il consiste à présenter les études de Lettres dans plusieurs lycées partenaires aux élèves des séries ES et L. Une visite de l'université est

organisée, les conditions d'insertion professionnelle des diplômés sont explicitées. Des descriptifs des métiers sont diffusés sous différentes formes.

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif, les élèves et les enseignants ont été interrogés avant et après l'expérimentation.

Les dispositifs d'accompagnement

Le pilotage des moyens du Plan réussite en licence est centralisé à l'UPEC, mais les dispositifs sont mis en œuvre sur la base d'appels à projets auprès des composantes, en fonction de leurs besoins. Les pratiques ne sont pas les mêmes selon le nombre d'étudiants inscrits, et selon la proportion de bacheliers technologiques et professionnels. Les dispositifs sont plus faciles à mettre en place lorsque le nombre d'étudiants potentiellement en difficultés est limité.

En amont de la procédure d'inscription, le site internet de l'UPEC publie, à l'intention des futurs étudiants, les taux de réussite selon la série du bac pour chacune des composantes de l'université.

Deux journées d'accueil sont organisées à la rentrée pour les nouveaux inscrits par chacune des composantes. Dans les disciplines linguistiques, les étudiants sont soumis à des tests de niveau.

Ce qui relève de la pédagogie est déconcentré à l'échelle des composantes. Le tutorat, par exemple, n'est pas systématique. Les enseignants référents le sont mais ce ne sont généralement pas les étudiants les plus en difficulté qui les sollicitent, comme pour le tutorat ou le semestre de consolidation. Ce dispositif est fondé sur le volontariat : légalement, il ne peut pas être imposé aux étudiants car il ne figure pas dans les « maquettes » des diplômes. En Sciences économiques, on propose davantage d'heures de cours et d'accompagnement aux bacheliers technologiques et professionnels. Le dispositif, onéreux, est financé uniquement sur les crédits du PRL. L'AEI fonctionne par classes déterminées en fonction du bac obtenu.

Tous les étudiants ont accès à une plateforme de cours en ligne, sur laquelle sont proposés des cours, des exercices, des forums, des contacts avec les enseignants. Ces outils montent en puissance, même s'ils restent tributaires du bon vouloir des enseignants. Un nouveau projet porté par le PRES, IDEA, concerne l'accompagnement personnalisé des publics atypiques : étrangers, adultes, personnes handicapées. Il s'agit de stimuler les initiatives des enseignants, principalement dans l'utilisation du numérique. Un appel à projet est en cours auprès des composantes.

Un dispositif de réorientation est proposé aux étudiants à l'issue du premier semestre, organisé par le SCUJO. Une centaine d'étudiants en ont bénéficié. L'information sur le dispositif débute au mois de décembre, sur le site internet, par voie d'affichage, et par mails directement adressés aux étudiants.

C - Éléments de bilan et perspectives

Les enquêtes d'évaluation

Les enquêtes annuelles d'évaluation des formations renseignent sur la connaissance qu'ont les étudiants des services mis à leur disposition, et sur leur satisfaction. Ces enquêtes sont exhaustives en licence. Les questions portent notamment sur le bénéfice et l'appréciation du tutorat et des enseignants référents. Le taux de réponse à ces enquêtes n'est pas encore très élevé, mais en progression, grâce à des modes de passation durant les cours dans les composantes qui l'acceptent (voir le graphique page 27).

Un retour sur les dispositifs de la part des conseils de perfectionnement des diplômés et des conseils de gestion des composantes serait également utile.

Les perspectives

Une bonne partie des abandons à l'université découle d'un dysfonctionnement du système éducatif : les formations du supérieur destinées aux bacheliers technologiques et professionnels sont sélectives, au contraire des cursus universitaires. Les procédures sont détournées : les bacheliers généraux préfèrent intégrer d'abord un IUT avant de revenir à l'université en L3 pour pouvoir poursuivre en Master. Le PRL ne peut agir sur le fond du problème. Les bacheliers des séries technologiques et professionnelles ont un rapport difficile à

l'abstraction, très présente dans les disciplines universitaires. Pour beaucoup, le mur est infranchissable. Seuls ceux qui sont tangents peuvent tirer parti des aides proposées.

Au niveau national, comme à l'UPEC, le PRL semble avoir eu peu d'incidences. Cependant, ce constat peut être biaisé par la forte augmentation ces dernières années du nombre de bacheliers technologiques et professionnels inscrits à l'université. En septembre, le rectorat exerce de fortes pressions pour inscrire à l'université ces bacheliers, car ils disposent d'un droit d'inscription dans l'enseignement supérieur.

L'expérimentation menée sur l'orientation active a montré que les lycéens sont souvent mal informés dans les lycées. Les interventions du SCUJO ne suffisent pas. Il faudrait sensibiliser davantage les enseignants sur les parcours universitaires, car l'université n'est plus celle qu'ils ont connue.

3.2.2. La question du décrochage en licence dans l'UFR d'Economie-gestion de l'université Cergy Pontoise

A - Le public ciblé

L'UFR d'Economie-gestion accueille chaque année 450 à 500 nouveaux étudiants en première année depuis 2008, beaucoup plus qu'auparavant. Seul un tiers valide leur première année, une proportion stable au cours du temps. Les étudiants les plus en réussite sont les bacheliers S, du fait de l'importance des mathématiques, et ES, parce qu'ils ont déjà eu des cours d'économie. Les étudiants les plus en sous-réussite sont les bacheliers professionnels (0 %) et technologiques (5 %). Beaucoup ne se plaisent pas à l'université et abandonnent très rapidement. Les étudiants étrangers ont des taux de réussite intermédiaires, car ils sont présélectionnés par Campus France.

Environ la moitié des étudiants passent la totalité de leurs examens. On ne connaît pas précisément le moment où les autres abandonnent leurs études faute de contrôle de présence régulier. L'expérience tend à montrer que le plus grand nombre d'abandons interviennent durant les trois premières semaines de cours. Certains étudiants se contentent de chercher leur carte d'étudiant et n'effectuent même aucune inscription pédagogique. Par la suite, les abandons semblent davantage liés aux résultats du premier semestre. Les « défaillants » ne le sont pas généralement pour un seul examen, mais pour tous à partir du moment où ils décrochent ; presque aucun ne se réinscrit l'année suivante. Parmi ceux qui ont passé tous les examens, deux tiers valident leur année et les autres se réinscrivent presque tous dans la même licence. Au total, une grande majorité des étudiants présents aux examens finit par obtenir la licence, en trois, quatre ou cinq ans.

Une étude a été menée par l'Observatoire de la vie étudiante en 2007 auprès des étudiants non réinscrits. 90 % d'entre eux étaient en reprise d'études en BTS, IUT ou écoles de commerce accessibles après le bac. Une bonne partie finit probablement par obtenir un diplôme, mais pour l'université ils sont comptabilisés comme en échec. Presque tous ces étudiants ont déclaré que leur inscription à l'université n'était qu'un choix par défaut. 60 à 70 % avaient sollicité une inscription en BTS ou en IUT. Les autres n'étaient que faiblement motivés par leur inscription et ont rapidement fait machine arrière. Il semble qu'être admis en BTS ou en IUT est plus facile pour les étudiants défaillants qu'immédiatement après le bac. Peut-être se montrent-ils plus prévoyants et postulent auprès de plusieurs organismes, alors qu'ils visaient un seul établissement en terminale ? Le fait d'être défaillant pendant un an ne doit pourtant pas valoriser leur dossier.

B - Les moyens mis en œuvre

L'orientation active

Un enseignant de l'UFR est chargé de l'orientation active. C'est lui qui reçoit les dossiers et donne des avis. Mais l'impact de ces avis sur les choix des lycéens n'est pas analysé. Beaucoup se retrouvent à l'université faute d'avoir pu intégrer un autre établissement.

L'université n'étant pas sélective, les lycéens utilisent vraisemblablement moins cette possibilité qu'avec les établissements sélectifs.

L'accueil des étudiants en début de première année

Durant la première semaine, les étudiants sont rassemblés en petits groupes de 40 pour procéder à une visite de l'université et à l'inscription pédagogique. Une journée est consacrée à la présentation des études par l'UFR, au cours de laquelle les étudiants sont soumis à de brefs tests de niveau en maths, français et anglais (une demi-heure au total). Un petit questionnaire accompagne les QCM et renseigne sur le bac obtenu et le choix de l'université en première ou seconde place. Le retour fait aux étudiants leur permet de situer leur niveau en répartissant les résultats par quartiles. Aux étudiants repérés comme en difficultés est proposé un entretien avec l'équipe des enseignants de soutien au cours de la semaine suivante.

Une seconde vague d'entretiens, toujours facultatifs, est proposée début octobre après les premières notes de contrôle continu.

Les enseignants référents

Jusque récemment, tous les enseignants étaient mis à contribution pour recevoir chacun une dizaine d'étudiants. L'organisation était complexe et les enseignants souvent mal préparés à ces entretiens. Cette fonction a donc été confiée à deux enseignants par la suite, qui reçoivent tous les étudiants, recrutent les tuteurs et coordonnent les modules de soutien. En contrepartie de leur investissement, ils bénéficient d'une petite décharge de service et d'une prime. Ils ont été reconduits de façon à capitaliser leur expérience, à apporter un retour sur les dispositifs.

Au départ, les rendez-vous pédagogiques étaient proposés à tous les étudiants, mais seuls les meilleurs se sont présentés. Ensuite, ce sont les étudiants les plus en difficultés qui ont été ciblés ; mais ceux-là ne sont pas venus. On cherche aujourd'hui à cibler un public intermédiaire, un peu à la marge mais encore présent, et qui risque de décrocher.

Le soutien organisé au cours du premier semestre

Le soutien n'est plus obligatoire depuis la rentrée 2012. Il l'était l'an dernier mais les étudiants ne venant plus, les effectifs des groupes étaient très instables et rendaient difficile l'organisation du travail. Les étudiants qui choisissent de suivre le soutien doivent alors être présents et peuvent bénéficier d'une note intégrée à leur moyenne semestrielle, qui se rapporte à leur progression plus qu'à leur niveau. Le module est proposé durant tout le premier semestre. Il est organisé en 6 groupes de 10-12 étudiants à raison de deux heures par semaine. Il porte, au choix, sur les mathématiques, le français ou l'anglais. Jusqu'à présent deux matières étaient proposées mais le nombre d'heures était alors trop faible pour espérer une progression (10 heures au lieu de 20). La majorité des étudiants ont choisi le soutien en maths ; l'anglais attire surtout les étudiants étrangers qui jusque-là l'ont peu étudié. Le soutien en français mis en place cette année compte tenu des difficultés d'expression des étudiants a eu très peu de succès. Pourtant ces lacunes peuvent avoir un impact certain sur la compréhension des notions enseignées. Certains étudiants étrangers, sélectionnés sur leur niveau de français écrit, éprouvent des difficultés pour s'exprimer oralement. Il faudra probablement donner par la suite une dénomination plus attractive au module.

Environ 70 étudiants suivent les modules de soutien ; les autres l'ont refusé. Ce sont des étudiants motivés mais qui ont un certain retard à rattraper ; leur nombre correspond d'ailleurs à celui des étudiants présents aux examens et ajournés.

Le tutorat

Depuis la rentrée 2012, chaque étudiant participant au soutien se voit obligatoirement assigner un tuteur individuel qu'il rencontre chaque semaine. Le tutorat se poursuit durant le second semestre. Auparavant, le tutorat était facultatif. Les tuteurs sont de bons étudiants de troisième année rémunérés 17 € de l'heure, soit 400 € pour un semestre entier.

Les réorientations en début d'année universitaire

Pour les étudiants qui se présentent aux entretiens mais ne souhaitent pas poursuivre à l'université, une réorientation est immédiatement recherchée avec l'appui du SCUJO qui centralise les demandes de tous les UFR. Certains BTS acceptent encore d'accueillir des

étudiants à la Toussaint, dans des cycles adaptés ou non. Certains enseignants peuvent solliciter leurs propres contacts dans les établissements. Mais le nombre d'étudiants réorientés est très faible, quatre ou cinq par an. Les autres ne sont déjà plus présents, ou refusent cette réorientation qu'ils considèrent comme un déclassement.

L'adaptation des parcours de formation

Une ou deux licences professionnelles ont été créées dans l'UFR. Ce sont de nouvelles formations pour lesquelles des enseignants ont été recrutés. Elles s'adressent en particulier aux étudiants diplômés de BTS ou IUT. Mais beaucoup de ces étudiants préfèrent intégrer une L3 générale pour poursuivre ensuite en master. Un parcours spécifique de L3 a donc été aménagé pour ces étudiants, qui sont plus avancés en gestion mais moins en économie. Une trentaine d'étudiants, principalement issus d'un IUT et sélectionnés en fonction de leurs résultats, en bénéficient. Pour les sortants de BTS les difficultés sont plus importantes.

Les modules de professionnalisation

Deux modules de professionnalisation sont proposés par le SCUJO, en première et en deuxième année : « portefeuille d'expériences et de compétences », et « projet de l'étudiant en licence ». Les noms changent mais le principe est le même : développer un projet professionnel, se projeter au-delà de la formation.

Les modules sont obligatoires et, comme le soutien, ouvrent droit à des crédits pour les étudiants. Ils sont intégrés aux diplômes.

L'organisation de la formation

L'organisation pédagogique a évolué en première année vers davantage de cours en petits groupes de 30 étudiants, notamment les cours les plus difficiles. Cela représente un coût car le nombre d'enseignants mobilisés est plus important. Les étudiants s'en disent satisfaits mais on ignore si ces conditions ont un impact sur la réussite.

Un équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés est recherché. Le même enseignant dispense le cours et dirige les TD quand il s'agit de matières « à exercices ». Pour les autres cours, les amphithéâtres ont été dédoublés, passant de 500 à 250 étudiants inscrits, et encore moins d'étudiants présents...

Toutes les matières à TD pratiquent le contrôle continu des connaissances, sous une forme décidée par les enseignants : une ou plusieurs épreuves, un exposé ... Les modalités de contrôle sont décidées l'année précédente, votées en UFR et validées par le CEVU qui vérifie le respect de certaines règles. L'examen final doit au moins compter pour 50 % de la note, mais ce seuil peut être dépassé. Différentes règles de calcul de la note finale coexistent, mais le contrôle continu est de plus en plus valorisé. Une minorité de matières sont encore évaluées « à l'ancienne », sous la forme d'un contrôle terminal.

Les stages

Un stage de deux mois d'été en fin de troisième année, qui était jusqu'à présent optionnel, est devenu obligatoire l'an dernier. Une centaine d'étudiants en gestion et 60 en économie ont été concernés. Il donne lieu à un rapport de stage noté début septembre.

À la rentrée 2012, un stage optionnel a été introduit en L1 et en L2, encadré et évalué, même s'il ne donne pas droit à un crédit. Mais les opportunités sont rares à ce niveau d'études.

C - Éléments de bilan et perspectives

Les moyens mis en œuvre pour aider les étudiants en difficultés ne peuvent avoir qu'un impact marginal, compte tenu du caractère massif des abandons très précoces. Le dispositif de soutien mobilise des ressources et demande beaucoup d'organisation. Quels effets produit-il ? Il est difficile de savoir s'il permet à des étudiants faibles de valider leur année, ou à des étudiants moyens d'augmenter leur niveau.

Des discussions ont été engagées dans l'UFR sur l'opportunité, à moyen terme, de proposer un nouveau parcours de formation menant à une licence professionnelle, qui ne serait pas un BTS. L'université n'est pas la mieux placée, en termes de compétence, pour monter ce type de formation. Il faudrait recruter des intervenants sur des contrats exclusifs d'enseignement. Une

solution alternative serait de créer des places supplémentaires en BTS. Mais l'incitation faite aux universités de se substituer aux BTS existe, puisque de plus en plus elles seront évaluées sur leur taux de réussite en première année. Un étudiant mal orienté après le bac et qui reprend un BTS l'année suivante ou même à la Toussaint est comptabilisé par l'université comme en échec. Or, il n'est pas en échec, et les moyens déployés par l'université pour aider à sa réorientation ne sont pas valorisés. De même, un étudiant qui réussira un concours très sélectif et n'aura pas validé son année universitaire sera comptabilisé comme en échec. Le taux de réussite le plus pertinent est celui calculé sur les étudiants présents aux examens. Parmi les absents, la plupart ne désiraient pas suivre une année universitaire.

Bilan du plan réussite en licence

Le plan a apporté des ressources pour la mise en œuvre du soutien et des référents pédagogiques notamment. Il a poussé les équipes éducatives à déployer de nouveaux dispositifs. Auparavant, seuls les TD en petits groupes et le tutorat avaient été introduits. À l'expérience, ces dispositifs semblent utiles à certains étudiants mais leur impact est limité. Ils ne touchent qu'une partie des étudiants en échec ou bénéficient, comme les cours en petits groupes, sans distinction à tous les étudiants.

Chaque UFR développe ses propres actions et fait remonter au CEVU une évaluation des ressources mobilisées. Mais les statistiques comparatives qui sont établies ne sont pas encore très significatives faute d'une nomenclature précise. Les ressources issues du PRL sont intégrées au budget des UFR, sans précision sur la façon dont elles sont réparties. Et les bilans établis par les UFR n'intègrent pas toujours les mêmes dispositifs.

3.2.3. La question du décrochage en licence dans l'UFR de sciences de l'université de Cergy Pontoise

A - Le public ciblé

Le décrochage est un processus progressif, dont les sources remontent assez loin en amont dans les parcours scolaires. S'il se produit en première année de licence, c'est peut-être qu'à ce moment l'injonction à la réussite devient plus forte.

Les décrocheurs mal orientés

La poursuite d'études scientifiques dans l'enseignement supérieur est très filtrée : certains se dirigent vers les grandes écoles, d'autres vers des filières courtes, et d'autres vers les universités. Ces orientations ne sont pas toujours réalistes. La responsabilité en est collective : les filières prévues initialement pour certaines formations ont été dévoyées. Ainsi, les IUT, prévus pour accueillir les bacheliers technologiques, accueillent 80 % de bacheliers scientifiques qui devraient être à l'université. La majorité des diplômés poursuivent leurs études en Master, alors que la finalité du diplôme était d'entrer sur le marché de l'emploi. Les BTS devraient accueillir des bacheliers professionnels, mais comme dans les IUT les candidats présentant le meilleur profil sont retenus. Faute de places dans ces filières spécialisées, ces bacheliers se retrouvent inscrits à l'université, avec des programmes d'enseignement et des perspectives d'études totalement inadaptés à leur profil. Le choc culturel est fort. Même l'accès en licence professionnelle suppose de pouvoir passer le cap des deux premières années de licence. Ces étudiants ont besoin qu'on les accompagne vers une réorientation, vers des filières différentes de celles proposées par l'université. Il faut leur trouver autre chose parce que rester à l'université ne les conduira nulle part. Il faudrait dégager davantage de places pour eux dans les formations professionnelles qui leur sont dédiées, en fixant des quotas plus contraignants.

Les décrocheurs faiblement motivés

Un autre profil de décrocheur est représenté par les étudiants de niveau moyen, qui tâtonnent, ne s'investissent pas suffisamment pour réussir la première année, passent éventuellement par des voies détournées avant de réintégrer l'université. Ils sont jeunes et ont besoin de temps

pour mûrir leur projet de formation. Ils subissent aussi une forte pression sociale, et ne disposent pas encore de la capacité à prendre du recul et faire des choix éclairés. En arrivant à l'université, ils cherchent peu le contact avec les enseignants, se montrent assez distants. Leur motivation au travail est encore faible : ils n'ont pas été habitués à travailler, ne sont pas encore prêts aux efforts nécessaires. Ceux-là, il faut les maintenir dans l'enseignement supérieur, à l'université ou ailleurs, en attendant qu'ils acquièrent une vraie autonomie. L'université a reculé le moment auquel cette autonomie est exigée, mais elle devra être acquise pour pouvoir poursuivre à l'université. Ce changement devient sensible une fois passée les deux premières années : les étudiants se sentent alors valorisés malgré leurs difficultés.

Les décrocheurs en emploi

Beaucoup d'étudiants exercent une activité rémunérée, ce qui représente une source possible d'échec. Il est difficile pour l'université d'y pallier, surtout s'ils ne le signalent pas. La seule intervention possible est d'organiser leur emploi du temps de façon à les pénaliser le moins possible. On ne peut pas leur proposer de l'aide supplémentaire parce qu'ils n'en ont pas le temps.

B - Les moyens mis en œuvre

Depuis le plan réussite en licence, la transition entre lycée et université s'est adoucie. Les étudiants sont beaucoup plus encadrés et accompagnés. On espère ainsi ne pas perdre les étudiants les plus motivés par les études universitaires. Les dispositifs sont nombreux : tutorat d'accompagnement, tutorat disciplinaire, soutien, enseignants référents au contact des étudiants dès le début de l'année. Durant les premières semaines, les étudiants parrains, les secrétaires pédagogiques, les enseignants référents prennent régulièrement le pouls de chaque étudiant. Ces dispositifs ont été difficiles à organiser au démarrage : il a fallu trouver du temps, des espaces, des étudiants et des enseignants volontaires et motivés. Leur renouvellement devrait être plus facile. Le travail des associations d'étudiants constitue à cet égard un élément moteur.

Une partie du soutien est intégré aux cours : dans toutes les matières, des heures de cours ont été rajoutées. C'est transparent pour les étudiants, qui sinon ne viendraient pas. L'autre forme de soutien « officiel » s'effectue en dehors des cours et sur la base du volontariat. Les étudiants y sont orientés par les enseignants référents. Mais leur présence reste très inégale : il faut qu'ils aient envie d'y venir. Les étudiants étrangers arrivés tardivement trouvent là le moyen de revoir les bases ; d'autres étudiants satisfont leur quête d'assurance.

C - Éléments de bilan et perspectives

Les effets des dispositifs

Depuis la mise en place des dispositifs, le décrochage intervient plus tardivement, en fin de premier semestre. Auparavant les étudiants décrochaient dès la Toussaint. Ils s'accrochent plus longtemps mais cela ne suffit pas.

Pour les étudiants en biologie, la comparaison des résultats de deux semestres, avant et après la mise en œuvre des dispositifs, semble indiquer une progression des notes des étudiants. Mais on ne dispose pas du recul suffisant pour confirmer ces résultats. La distribution des étudiants selon le nombre et la nature des ECTS obtenus permet également de suivre l'évolution des résultats, et aussi de repérer quelques étudiants mal orientés, qui n'ont obtenu aucune ECTS dans la discipline principale.

Il faudra plusieurs années pour mesurer l'effet des mesures sur les résultats et le parcours ultérieur des étudiants. En outre, il est difficile d'isoler l'effet d'un dispositif quand plusieurs se juxtaposent, et fluctuent d'année en année. Les personnels investis manifestent d'abord de l'enthousiasme, qu'il faudra entretenir sur la durée. Les étudiants se disent plutôt satisfaits, parce qu'ils trouvent l'occasion, aussi, d'exprimer leurs critiques.

Valoriser la réussite à l'université

L'université souffre d'une image dégradée. Elle est présentée comme dernier recours dans les lycées : on conseille d'abord aux élèves de tenter les classes préparatoires, puis les IUT, et au pire l'université. Les autres filières de l'enseignement supérieur rassurent davantage les

familles, parce qu'elles aboutissent rapidement à un diplôme pour une partie d'entre elles et sont mieux encadrées. Les étudiants arrivant à l'université sans l'avoir choisie sont donc d'emblée découragés. La méconnaissance du système universitaire est forte dans les lycées et les CIO. Il faudrait aménager une vraie charnière, qui ne soit pas seulement ponctuelle, en fonction des réseaux propres aux enseignants, mais institutionnalisée. Les lycéens pourraient être mieux informés sur les enseignements universitaires, leurs attraits et leurs exigences. L'opération « les clés de l'université », maintenant bien rôdée, y participe : chaque année une classe est invitée à visiter un laboratoire et à suivre un cours de travaux pratiques en relation avec les activités du laboratoire. L'envergure du dispositif reste très limitée. Il faudrait pouvoir le développer mais l'université n'en a pas les moyens.

Il faudrait aussi ne pas poser la question de la réussite à l'université uniquement en termes de lutte contre l'échec. Une partie de la population en échec à l'université le serait sûrement aussi ailleurs. L'université devrait apprendre à rassurer les familles en mettant en avant la performance de ses filières de masters pour retrouver son attractivité auprès des étudiants dont le niveau scolaire est adapté à des études longues. Beaucoup d'étudiants en licence ignorent encore les activités de recherche réalisées à l'université. Une partie se réorientent, en BTS, en IUT, dans des écoles paramédicales, mais reviennent ensuite à l'université parce qu'ils réalisent après coup seulement qu'ils peuvent y trouver leur voie. Les conférences métiers auxquelles participent entreprises et anciens étudiants contribuent à cet effort de valorisation. Un réseau d'anciens étudiants est en cours de constitution à l'université.

Imaginer de nouvelles modalités de formation pour les bacheliers technologiques et professionnels

Une partie des étudiants accueillis à l'université ne pourront pas y réussir. Les moyens importants déployés pour les encadrer permettent certes de les « garder » plus longtemps à l'université, mais la plupart sortent quand même sans diplôme. Ces moyens pourraient être mieux employés, à travers des dispositifs plus ciblés sur ces étudiants, en partenariat avec les lycées, les chambres de commerce et des métiers et les CFA, parce que l'université ne propose pas de filières avec un débouché métiers rapide, cela sort du cadre institutionnel. Il faudrait un à deux ans de préparation pour proposer des parcours adaptés aux besoins des entreprises locales, afin de rendre ces parcours attractifs. Actuellement certaines entreprises du bassin offrent des emplois de techniciens qui ne sont pas pourvus, faute d'offre : les étudiants sortants d'IUT poursuivent leurs études en masters, tandis que les étudiants de licence ne sont pas formés à entrer sur le marché du travail. Les enjeux de développement local existent.

Les outils numériques : un appui possible ?

Des supports médiatiques pourraient être expérimentés dans le but de faciliter à moindre coût l'information des lycéens et des personnels sur les enseignements et les débouchés offerts par l'université. Cela demande de la préparation.

L'efficacité des supports médiatiques dans le processus d'apprentissage est encore mal connue. Les étudiants en sciences sont de grands consommateurs de médias. Serait-il vraiment pertinent d'abonder dans ce sens ? La priorité reste de garder un contact visuel avec les étudiants pour prévenir le décrochage. Lorsque les supports de cours sont disponibles rapidement, les trois quart des amphithéâtres se vident, et ce sont les meilleurs étudiants qui restent présents. En L1, leur effet semble donc plutôt contre-productif. L'auto-formation pose aussi la question de la construction de la connaissance en l'absence d'enseignants. Elle semble difficile dans certaines disciplines, comme les mathématiques. On manque d'outils de mesure efficaces de sa pertinence. L'utilisation en cours de supports attractifs semble également diminuer les efforts d'attention et de prise de note des étudiants, qui se contentent de réclamer une copie des documents projetés. Leur attention est davantage mobilisée lorsqu'ils doivent recopier le tableau.

Les vertus de la réorientation

De nombreux lycéens peuvent se tromper ou être contrariés dans le choix de leur orientation à l'université. Qu'ils puissent se réorienter n'est pas choquant. Cela leur donne aussi le temps d'expérimenter, de mûrir. Proposer à certains étudiants une sortie rapide vers l'emploi pourrait se justifier, mais l'université ne peut s'y consacrer seule. Le semestre « nouveau départ »

proposé en S2 aux étudiants en échec a été mis au point en partenariat avec des lycées et IUT. Une vingtaine de places sont réservées aux étudiants de L1 de l'université. Mais peu d'étudiants, une dizaine, en font le choix.

3.2.4. La question du décrochage en licence dans l'UFR de sciences de l'université Paris Sud

A - Le public ciblé

Certains étudiants inscrits ne viennent pas du tout à l'université : ces « défaillants » repérés par l'absence totale de notes au contrôle continu et aux examens représentent environ 10 % des inscrits.

Le risque de décrochage est élevé pour les élèves qui entrent à l'université sans le niveau académique requis. Rares sont les bons étudiants qui décrochent dans les facultés de sciences, quelles que soit l'université et la discipline. Paris-Sud accueille encore assez peu d'étudiants qui ne soient pas des bacheliers scientifiques en licence, mais leur nombre augmente depuis deux ans. Avant la mise en place d'APB ces étudiants étaient orientés vers une première année de mise à niveau appelée PCS zéro. Depuis, le contact avec les étudiants en amont de l'inscription s'est réduit. La mise en place d'APB a entraîné une forte augmentation du nombre d'inscriptions en L1 en sciences, d'environ 80 étudiants, due à l'attractivité de l'université et à l'ouverture des inscriptions aux bacheliers non scientifiques. On peut estimer leur nombre entre 30 et 50 sur un effectif de 800 étudiants de licence. C'est une nouveauté pour l'université. Ces étudiants ne peuvent réussir sans aide, même si ce sont de bons étudiants par ailleurs, faute de prérequis scientifiques.

Les autres étudiants manquent souvent de motivation à leur arrivée en université : beaucoup y viennent parce qu'ils n'ont pas été pris ailleurs. Ce n'est pas un choix de leur part. Ils conservent longtemps un complexe vis-à-vis des étudiants inscrits dans les classes préparatoires et les IUT scientifiques. Ils se sentent dévalorisés.

Les étudiants qui travaillent éprouvent également des difficultés dans la réussite de leur parcours. Ils sont de plus en plus nombreux.

B - Les moyens mis en œuvre

Les méthodes pédagogiques, au cœur du métier enseignant

La faculté a considérablement évolué depuis dix ans. Les étudiants ne sont plus les mêmes, et les enseignants non plus. Le Plan réussite en licence a beaucoup aidé à cette transformation en apportant des moyens financiers, mais elle était déjà en marche. Le professeur qui gagne l'amphithéâtre, dispense son cours et s'en va ensuite est en voie d'extinction. En maths et en physique, les cours en amphithéâtre ont presque disparu en L1 au profit d'un enseignement dit intégré cours-TD : chaque enseignant a sa classe, comparable à une grosse classe préparatoire ou de terminale, de 30 à 50 étudiants maximum. Le coût de la mesure étant élevé, elle n'a pas pu être mise en œuvre au même niveau en licence de biologie, filière la plus attractive auprès des étudiants : avec plus de 450 étudiants inscrits, ce n'était pas possible faute de moyens. Cette transformation facilite pourtant l'arrivée à l'université, permet une intégration plus progressive. Aujourd'hui, les enseignants connaissent tous leurs étudiants, les contacts sont de plus en plus nombreux. Encore faut-il qu'ils soient présents.

De même, l'époque où la validation se limitait à un examen de fin de semestre est révolue. Le contrôle continu s'est développé, variable selon les matières et les enseignants, sous la forme de compte-rendu réguliers de travaux pratiques, de petits contrôles notés en début de cours, de devoirs maison à remettre... Il oblige les étudiants à rendre des travaux, et leur propose un retour régulier sur leur production.

Le soutien aux élèves en difficultés, sous condition de motivation

Sur la base des premiers résultats des contrôles continus, un « constat à l'amiable » est organisé durant la deuxième quinzaine d'octobre : tous les étudiants rencontrent deux ou trois enseignants de travaux dirigés dans l'objectif d'identifier leurs difficultés éventuelles. Les étudiants en difficultés se voient alors proposer deux options : une aide dans une ou deux matières, pas plus ou, pour les étudiants les plus en difficultés, la possibilité d'aménager leur licence en deux ans et de bénéficier d'un soutien. La chronologie des enseignements à suivre est alors discutée avec les étudiants au cas par cas. Mais si on ne les force pas un peu, ils ont tendance à décliner cette proposition, parce qu'ils se sentent capables. C'est dommage, notamment pour les étudiants qui travaillent, mais aussi pour ceux qui n'ont pas de bac scientifique. Ils auraient davantage intérêt à obtenir de bons résultats en deux ans en aménageant leur cursus, plutôt que des résultats très moyens après avoir redoublé. Dans tous les cas, un enseignant référent et un tuteur étudiant de master sont désignés. Le premier établit des bilans réguliers avec l'étudiant, et le second lui apporte un soutien dans son travail personnel et un appui dans sa réflexion sur son orientation. Ce type d'échange est plus facile avec des étudiants qu'avec un conseiller d'orientation en première année. Les tuteurs sont rémunérés pour leurs interventions. Des travaux dirigés individualisés de soutien sont organisés à l'heure du déjeuner pour des groupes de 5 ou 6 étudiants. Les élèves doivent être volontaires pour bénéficier de cet accompagnement : s'ils ne sont pas assidus aux travaux dirigés ordinaires, l'aide est retirée. L'étudiant s'engage dans une sorte de contrat de réussite. Le bénéfice des aides, dont la mise en œuvre est coûteuse, est réservé aux étudiants motivés.

Depuis déjà plusieurs années, une « boutique » est ouverte tous les jours au moins à l'heure du déjeuner et animée par des professeurs et doctorants moniteurs qui se rendent disponibles pour aider les étudiants.

L'aide à l'orientation

Dans le cadre de l'orientation active, les enseignants cherchent à rencontrer les étudiants en partenariat avec le SCUJO. Mais ne viennent que ceux qui le souhaitent, et ce ne sont généralement pas ceux qui auront le plus de difficultés à l'université.

Une aide à la réorientation est mise en œuvre depuis la rentrée à l'occasion des « constats à l'amiable ». Mais les IUT refusent les étudiants en difficultés. Leur recrutement est beaucoup plus sélectif qu'en licence : pour preuve, la majorité des poursuites d'études après les IUT scientifiques se font dans les grandes écoles. Supélec et Telecom ont ouvert des filières par l'apprentissage destinées précisément à ces étudiants. En revanche, de nombreuses classes de BTS proposent encore des places vacantes.

Les parcours adaptés

Les étudiants sans prérequis scientifiques sont orientés dans la mesure du possible en PCS zéro, sorte d'année préparatoire à l'entrée en licence. Ce dispositif existe depuis longtemps à l'université et fonctionne très bien. Il accueille 120 étudiants chaque année mais la demande est très forte. Une partie des étudiants en difficultés soit n'ont pas pu être admis, soit n'ont pas souhaité postuler malgré le conseil des enseignants : c'est à ceux-là qu'est ensuite proposé, au vu des premiers résultats, la L1 sur deux ans. Depuis la dernière rentrée, cette année préparatoire a été définie comme un diplôme universitaire, ce qui a entraîné quelques difficultés pour la reconnaissance du parcours des étudiants bénéficiant d'une bourse délivrée par le CROUS.

Plusieurs Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) existent à l'université. Ces formations sont suivies par voie d'apprentissage dès le deuxième semestre de la première année. Elles sont délivrées par petites classes de moins de 20 étudiants, avec un enseignement par projets concrets et beaucoup d'expérimentations. Le dispositif est très coûteux mais efficace. Trois promotions existaient jusque récemment : biotechnologie, réseau-informatique et électronique. La dernière a été fermée faute de candidats. La biotechnologie est très attractive et peut ouvrir sur une licence et un master professionnel. Les étudiants de la promotion réseau-informatique sont à l'arrivée nettement plus en difficultés et démotivés.

La liaison lycées – université

Des relations privilégiées sont entretenues avec les lycées du secteur. Les équipes enseignantes s'y rendent régulièrement. Une classe préparatoire a été ouverte dans l'un de ces

lycées en partenariat avec l'université, qui convient mieux aux jeunes qui ont besoin de quitter le lycée, tout en restant très encadrés. Un autre lycée adresse à l'université ses élèves dans le cadre des travaux collectifs qu'ils doivent mener (TPE et TIPE). Ces élèves sont accueillis et orientés vers les laboratoires de recherche concernés, où ils bénéficient de l'aide des chercheurs. Les proviseurs sont intégrés aux conseils de division de la faculté. Une soirée plus formelle est organisée tous les deux ans.

Une journée d'immersion est également organisée, jusqu'à présent au bénéfice des élèves de terminales d'une dizaine de lycées. 400 élèves sont concernés chaque année. Cette année, ce sont des élèves de première qui ont été accueillis.

C - Éléments de bilan et perspectives

Deux enjeux majeurs : redorer l'image de l'université et adapter les programmes

La relation avec les lycées est fondamentale pour la lutte contre l'échec à l'université. Elle permet d'abord de changer l'image de l'université auprès des élèves et des enseignants. La voie la plus prisee restera la classe préparatoire mais l'université doit montrer qu'elle peut conduire à d'excellentes carrières scientifiques. La classe préparatoire ne convient pas à tous les jeunes intéressés par les sciences. Certains ont besoin de comprendre les phénomènes physiques avant de les formaliser : ce n'est pas ce qui est proposé en classe préparatoire. Les méthodes sont différentes à l'université. D'autres ne sont pas encore mûrs pour accepter le rythme de la classe préparatoire. Les relations entre étudiants et enseignants ont évolué, même si un effet de masse demeure. Il existe des passerelles avec les écoles, et une ouverture internationale. La formation à et par la recherche est devenu un standard international. Avec cette image, les étudiants n'arriveraient plus déçus en première année de licence. Or les équipes éducatives des lycées ont encore une image archaïque de la faculté. Les messages transmis aux élèves sont bien connus : demande une classe préparatoire ou un IUT, et n'oublie pas d'inscrire la faculté au cas où tu ne sois pas retenu.

La relation avec les lycées permet aussi d'adapter les contenus pédagogiques enseignés en licence aux acquis des étudiants. Pour la faculté des sciences, le principal challenge actuel est la réforme des programmes de licence, parce que les programmes et la façon d'enseigner dans les lycées ont beaucoup changé. Les étudiants à venir auront davantage de capacités d'analyse et auront une vision moins cloisonnée des disciplines, mais seront moins armés en matière de formalisation scientifique. Il faut que l'université s'adapte à leur profil. Pour mener à bien cette réforme de la licence, des enseignants des lycées seront invités à participer aux groupes de travail disciplinaires. Cette perspective suscite leur enthousiasme, ce qui n'aurait pas été envisageable il y a seulement dix ans.

Des effets positifs sur une partie des étudiants en difficultés

Les dispositifs de soutien mis en place par le biais des « constats à l'amiable » semblent efficaces pour les étudiants moyens, avec 8 ou 9 de moyenne. Cela les aide à rattraper leur retard et leur permet de valider leur année dès la première session en améliorant leurs résultats. Par contre, ils n'ont pas d'impact sur les vrais « décrochés », ceux qui démarrent avec des notes très mauvaises, ou qui disparaissent très rapidement. On ne sait pas comment les raccrocher, l'écart de niveau est trop important. L'université les accueille mais ne peut pas les garder : c'est au niveau des collèges et des lycées que l'aide peut être apportée. Elle peut tout juste aider à se réorienter ceux qui sont encore présents mi-octobre.

L'orientation : un enjeu collectif

L'enjeu de l'orientation doit mobiliser tous les segments de l'enseignement supérieur. Donner une chance aux jeunes, c'est les aider à trouver un parcours adapté à leurs capacités. Cet effort ne peut être que global, en partenariat avec les lycées, les IUT et les écoles. Aujourd'hui ces différentes filières sont trop cloisonnées. L'université peut proposer des filières d'excellence, et aussi accompagner vers la réussite des étudiants encore peu motivés qui ont besoin de mûrir. Mais il ne faut pas avoir peur d'orienter les étudiants vers des parcours professionnels plus courts, du type licence professionnelle. L'emprise du diplôme est tellement forte en France que les étudiants veulent à tout prix quitter l'université avec un master. Mais un master obtenu en trop d'années perd de sa valeur aux yeux des employeurs, sauf si l'étudiant a travaillé ou souffert d'une maladie. Il faut apprendre aux étudiants à faire des choix. En ce sens,

la sélection en master intervient trop tardivement : elle détourne certains étudiants de filières professionnelles plus adaptées, et le conduit à s'embourber dans les études. L'économie a pourtant besoin de bons techniciens. Cette sélection trop tardive contribue indirectement à dévaloriser l'image des masters, à l'exception de ceux qui sont co-habilités par de grandes écoles. Il est temps d'appliquer vraiment en France le LMD.

Un effort d'inclusion des étudiants handicapés

L'université a déposé un projet appelé « Handiversité » auprès de l'Etat au titre des Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI). Il n'a pas été retenu mais l'université a décidé de le poursuivre avec ses propres moyens. Ce projet part du constat que l'université n'accueille pratiquement aucun étudiant handicapé. Il inclut des actions de sensibilisation en amont de l'université, pour montrer aux élèves concernés que suivre des études à l'université est possible et que dans certains métiers le handicap peut même constituer une plus-value : ergonomie, informatique, banque ... Il s'agit d'identifier ces métiers. Une formation à la prise en compte du handicap est désormais intégrée aux masters des métiers de l'enseignement. Un projet d'unité d'enseignement transversale accessible à tous les étudiants est en cours, mais manque encore d'un financement. Un autre projet concerne le transfert recherche-formation. De gros progrès restent à faire pour favoriser l'accueil des étudiants dans les infrastructures de l'université. Pour la première fois en 2012, une Handifête de la science a été organisée à l'université, avec des stands ouverts aux enfants sourds et aveugles. Cela nécessite une organisation spécifique et des moyens.

3.3. Bilan de deux expérimentations dédiées aux décrocheurs

En Île-de-France, deux universités ont porté une expérimentation ciblée sur le décrochage en licence et financée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Ces deux projets se sont achevés en juin 2012 après trois années de fonctionnement. Leur évaluation est en cours.

3.3.1. Le projet Interaction à l'UPMC, une deuxième chance pour les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur en Île-de-France

A - Le public ciblé

Le dispositif Interaction est une expérimentation mise en place par le service de la formation continue de l'université Pierre et Marie Curie, en réponse à l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse de 2009 (appel à projet Hirsh). Il figure parmi les 60 projets gratifiés d'une mention spéciale du jury. 5 sessions ont été organisées sur 3 ans, et 72 jeunes accueillis. La dernière session s'est achevée en juin 2012. Le dispositif est évalué par un laboratoire de recherche en sciences de l'éducation : le LISEC de l'université de Nancy.

L'originalité du projet est de ne pas être destiné uniquement aux étudiants de l'UPMC. Le public ciblé est celui des jeunes âgés de 18 à 25 ans, habitant l'Île-de-France, bacheliers, et sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur. Ils ne sont plus repérés, n'ont plus le statut d'étudiant ou en tous cas ne viennent plus en cours, et n'ont pas encore le statut de salarié. Ceux-là sont vraiment en situation d'urgence et risquent de glisser dans la désinsertion sociale et professionnelle. En effet, la plupart des politiques publiques sont dirigées vers les personnes faiblement qualifiées. Certaines missions locales disposent de quelques outils destinés aux jeunes plus qualifiés, mais elles sont rares. Le public accueilli est constitué de bacheliers qui ont passé entre 1 et 5 ans dans l'enseignement supérieur, qui en sont sortis et n'ont plus de

projet d'avenir. Que se passe-t-il pour eux ? Ils sont assez démunis face aux institutions, et si on ne leur propose pas un rebond assez rapidement, le glissement vers l'isolement, la désinsertion sociale et professionnelle, est réel. Tous en témoignent : ne rien faire et n'avoir aucun projet finit par devenir problématique.

Cette cible est très large : quelle que soit la filière d'enseignement supérieur, université ou lycée - La majorité sort de l'université, avec une forte proportion de bacs généraux -, quelle que soit la discipline - c'est d'ailleurs une richesse dans la dynamique de groupe -, et quelle que soit la durée du parcours dans l'enseignement supérieur. Quelques bacheliers de l'année ont été accueillis, bien qu'ils n'aient pas été visés au départ. Mais les missions locales ont confirmé le besoin d'agir vite pour certains d'entre eux. Avec l'accord de la Région, les jeunes accueillis ont pu bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle, sans rémunération mais ouvrant droit à une couverture sociale, quand certains n'en disposaient plus. Ce statut les a responsabilisés, vis-à-vis d'eux-mêmes et de la société. Mais le public reste divers, entre les bacheliers de l'année ayant encore un esprit « lycée » et les jeunes inscrits durant plusieurs années dans l'enseignement supérieur. Pour tous, une dynamique du changement devait être engagée.

Le repérage des jeunes potentiellement concernés

L'une des principales difficultés rencontrées dans le cadre des expérimentations a été de parvenir à trouver les étudiants, les capter et les retenir. Il s'agit d'un public extrêmement volatile, qu'il faut pouvoir motiver.

L'ingénierie du projet fait la différence. Le service de formation continue a pour fonction de développer de nouveaux dispositifs, de nouvelles formations pour répondre aux besoins, en mobilisant des ressources humaines et pédagogiques, en construisant un plan de communication. Dans le cas d'Interaction, il a été délicat d'anticiper les dépenses de communication, car la cible était très large. Les réseaux institutionnels (ANPE, missions locales) ont été mobilisés, mais le public ciblé échappe en partie à ces réseaux. Commencer un parcours d'insertion professionnelle est moins valorisant qu'intégrer une université située au centre de Paris. Beaucoup des jeunes accueillis sont issus des quartiers populaires. Avec les seuls réseaux institutionnels, on risquait d'exclure tous ceux qui restent chez eux, isolés. Un plan de communication a donc été élaboré, très diversifié au départ : mailings et contacts téléphoniques, auprès de toutes les missions locales et antennes de missions locales d'Île-de-France, des SCUJO des 17 universités, des écoles de la seconde chance, des structures de l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés) et du CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse). Des publicités ont été diffusées en partenariat avec le groupe L'Étudiant auprès de jeunes visiteurs des salons en Île-de-France, par des annonces radio pour toucher le grand public, et dans les journaux gratuits. Des flyers ont été distribués dans les cybercafés. Un communiqué de presse de l'université a été rédigé avec des retombées dans la presse nationale, notamment un article des Echos, et sur le web. Les publicités via Facebook en ciblant les jeunes ont été aussi testées. Par la suite, la campagne de communication a été progressivement resserrée sur les actions les plus efficaces. Seules les annonces dans les journaux gratuits et les mailings auprès des institutions ont été conservés. Mais les annonces dans les journaux gratuits sont coûteuses.

En première approche, car le bilan est en construction, les publicités représentent le principal vecteur de recrutement d'Interaction (80 %). Les autres stagiaires ont été orientés par les réseaux institutionnels, principalement les missions locales et les SCUJO.

B - Les moyens mis en œuvre

Une pédagogie innovante

L'originalité du dispositif Interaction est aussi d'être construit sur des pédagogies innovantes : pédagogies de l'action, de l'implication et de la relation, qui sont davantage utilisées dans la formation des adultes. Elles reposent sur l'expérience acquise dans l'accompagnement des personnes ayant un projet de VAE. Interaction se situe au cœur des politiques d'orientation tout au long de la vie. Ce droit institué par la loi de 2009, ne peut pas vraiment s'appliquer tant que la question de l'accompagnement des personnes ne sera pas traitée. Même en disposant de toutes les informations possibles, compte tenu de la complexité du système, il est très difficile

de se construire seul un projet ... C'est justement ce que propose Interaction : un accompagnement à la construction du projet et à sa mise en œuvre. Les principes pédagogiques de la formation sont humanistes : elle s'appuie sur le potentiel de la personne, sur son expérience. L'injonction pédagogique est de donner du sens à tout ce que le jeune a fait jusque-là, à chaque expérience vécue, passée ou en cours de formation. Bien sûr, la formation propose des contenus relatifs aux métiers et aux formations ; mais c'est la globalité de la personne qui est prise en compte. Les jeunes accueillis étaient isolés, en situation de désinsertion sociale, donc en perte de confiance. Un des objectifs a été de retrouver une confiance. Un travail sur les comportements en société est nécessaire. D'où le nom donné au dispositif, qui évoque l'interaction de l'individu dans son environnement, et l'interaction de méthodologies et d'outils pédagogiques. La formation est individualisée, mais avant tout basée sur la dynamique de groupe et l'entraide.

La durée de la formation est assez longue, 16 semaines, car le projet a besoin de mûrir et un temps de réflexion sur soi est indispensable. Une fois cette maturation réalisée, un travail de recherche sur les métiers est engagé, sur la base de recherches documentaires, mais aussi de rencontres avec des professionnels et de stages. Les jeunes passent en principe 10 semaines à l'université, et 6 semaines en entreprise. La formation devient alors un moyen de mettre en œuvre le projet et non pas une finalité. Une grande majorité des jeunes font un choix de reprise d'études sur des parcours plutôt courts et professionnalisés, avec ou sans alternance. D'autres entrent en emploi. Aucun n'est orienté en fonction des places disponibles en formation.

Les stages

Le projet Interaction est très ambitieux, dans le sens où il est demandé aux jeunes de trouver un stage dans le métier qu'ils visent, alors qu'ils n'ont pas d'expérience. C'est difficile pour eux. Pour les y aider, les techniques de recherche d'emploi et d'utilisation des réseaux sont enseignées. Ils apprennent à présenter leur projet, à argumenter. Mais tous n'ont pas trouvé de vrai stage : la période de stage a été alors l'occasion de mûrir leur projet en rencontrant des professionnels. Le stage n'est pas une finalité, mais une opportunité, un outil. Pour certains jeunes, la formation a pu être prolongée de façon à leur laisser le temps de trouver un stage. D'autres ont pu prolonger leur stage pour améliorer leur CV.

Le stage était d'abord prévu en deux parties : deux semaines de découverte au début de la formation, et quatre semaines pour valider le projet à la fin. Mais cela n'a pas fonctionné : le stage de découverte demandait trop d'investissement à l'équipe.

Les partenaires

Tout un réseau d'acteurs a été mobilisé sur le territoire francilien pour identifier les jeunes en décrochage. En pratique, ce maillage est difficile à établir. Les missions locales étaient d'abord réticentes, avant de se rendre compte que le dispositif est complémentaire à leur action. Les SCUJO sont également très actifs.

Aux côtés des trois ou quatre formateurs investis dans le dispositif, des partenaires extérieurs ont été sollicités. Parmi eux figure l'association La boucle, spécialisée dans l'insertion et l'orientation professionnelle, pour les techniques de recherche d'emploi intensive et active. L'Association EGEE, « entente des générations pour l'emploi et l'entreprise », propose des tuteurs seniors qui rencontrent individuellement les stagiaires une fois par semaine. Il s'agit de jeunes retraités qui occupaient des postes de responsables. Des professeurs de l'université interviennent pour préparer le C2I en informatique, et pour les activités sportives. Ils enseignent des sports métaphoriques comme l'escalade et l'aviron. Le réseau national des entreprises pour l'égalité des chances est aussi impliqué, association qui regroupe tous les grands groupes multi sectoriels.

C - Éléments de bilan et perspectives

Pour les premières sessions, environ 80 contacts ont été pris pour 16 places disponibles. Une partie des personnes étaient hors profil, mais se sentaient concernées par l'objectif de construire un projet professionnel. Elles ont alors été réorientées, vers les E2C lorsqu'elles n'avaient pas de baccalauréat, vers les CIO, la Cité des métiers, les missions locales. Certaines n'étaient pas en mesure d'entrer en formation pour une durée de 16 semaines. Leurs moyens financiers pouvaient être très limités, à tel point qu'une prise en charge des frais de transport

par la Région a été envisagée. En revanche, la rémunération des stagiaires n'a pas été retenue afin de s'assurer de la motivation des candidats.

Peu de demandes ont finalement été écartées ; certains ont dû patienter jusqu'à la session suivante. Des reports ont été proposés en fonction des profils ou des motivations. Il n'a pas toujours été facile de déterminer qui avait le besoin le plus urgent ... Des réunions collectives d'information ont été mises en place pour les candidats intéressés.

L'expérimentation a produit de réels résultats, mais ne peut être poursuivie selon les mêmes modalités financières. L'université a financé 50 % du projet, pour un objectif qui déborde largement son public d'étudiants. La recherche de financements complémentaires auprès de la Région et des entreprises du réseau n'a pas donné de résultats. C'est là la limite de « l'interinstitutionnel »: l'État a lancé un appel d'offre, auquel l'université a répondu en espérant trouver des financements, mais les autres institutions n'ont pas souhaité participer. Or, les politiques publiques doivent prendre le relais. Pour l'instant, il n'y a pas de budget pour disséminer l'expérience. Les décrocheurs ne sont pas de la seule responsabilité des universités : le plan réussite en licence propose déjà des dispositifs internes à chacune. Avec Interaction, il s'agit de construire l'orientation tout au long de la vie. Il s'agit d'une expérimentation sociale dont la finalité est de produire de nouvelles politiques publiques. Pour l'UPMC, elle est achevée. En revanche, le service de la formation continue pourrait avoir un rôle à jouer dans la formation de formateurs ou d'« orientateurs », compte tenu de l'expérience acquise.

Sur la question du décrochage, tant que les jeunes n'ont pas encore vraiment « galéré », tant qu'ils continuent à bénéficier du statut d'étudiant, il n'y a pas pour eux de prise de conscience fondamentale, de confrontation à la réalité. C'est pourquoi certains dispositifs peinent à trouver leur public. Nos stagiaires avaient, eux, acquis cette maturité. Décrocher n'est pas non plus forcément un échec. Il existe différents profils de décrocheurs, le Cereq l'a bien montré. Décrocher peut être préférable à s'entêter dans une voie qui ne convient pas. Il faut changer le regard sur le décrochage. Décrocher peut être une force, lorsque l'on peut rebondir à tout moment. L'accompagnement des personnes à être autonomes et auto-entrepreneurs de leur vie professionnelle, tel qu'il a été mené dans le dispositif Interaction, constitue un chantier très prometteur. Il s'applique aussi aux demandeurs d'emploi et aux salariés désirant se réorienter.

Coût du dispositif, rapporté au nombre de jeunes formés : environ 4300 €.

3.3.2. Accompagnement, Bilan-réorientation, Insertion des « décrocheurs » : le dispositif ABRI à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

A - Le public ciblé

Le projet ABRI a été conçu en 2009 en réponse à l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (appel à projet Hirsch), sur la thématique du décrochage en licence. L'intégralité des L1 était ciblée, soit une population d'environ 4000 étudiants. L'expérimentation s'est achevée fin juin 2012 ; une demande de prolongation a été adressée au ministère sur les mêmes ressources, puisqu'un quart des fonds mis à disposition (950 000 € au total) n'ont pas encore été dépensés. Parallèlement, l'université a répondu à l'appel à projet régional qui porte sur la même thématique, sur la base du « prototype » réalisé.

Trois conseillères en insertion professionnelle ont été recrutées dans le cadre de l'expérimentation. Sa poursuite ne peut reposer sur les seuls crédits de l'université.

L'identification des décrocheurs

L'identification des décrocheurs s'est avant tout fondée sur le signalement par les équipes pédagogiques des étudiants absents au moins à trois reprises aux TD obligatoires durant les trois premières semaines de cours de l'année. Les secrétariats pédagogiques et les services de la scolarité se sont également mobilisés. Cela a demandé un effort de communication important

au sein de l'université, pour sensibiliser les personnels. Des flyers, des affiches ont été diffusées, des rencontres organisées avec tous les directeurs d'UFR et les responsables pédagogiques. Au départ, les enseignants étaient réticents à assumer cette charge supplémentaire. Il a fallu les convaincre, et cela a pris du temps. L'objectif était d'obtenir en retour des listes des étudiants non assidus.

Les conseillères sont également intervenues directement auprès des étudiants non seulement au cours des journées de rentrée, mais aussi en cours de formation, pour présenter le dispositif. L'effort d'information s'est poursuivi toute l'année. Un certain nombre d'étudiants se sont d'ailleurs présentés d'eux-mêmes.

Tous les étudiants identifiés ont été contactés pour leur proposer un entretien facultatif avec une conseillère d'orientation. L'accompagnement proposé est individuel. En moyenne, les étudiants ont bénéficié de trois entretiens, mais certains en ont beaucoup plus (jusqu'à 15). Une base de données a été mise au point et renseignée à chaque entretien.

Le profil des étudiants accompagnés

Les étudiants venus en entretien en éprouvaient vraiment le besoin. Arriver en première année est difficile : ils sont isolés, doivent s'adapter à des cours et à un environnement nouveaux. Certains connaissent aussi des difficultés matérielles. Ils ne se reconnaissent pas tout de suite comme décrocheurs : ils ne vont plus en cours, mais pensent d'abord pouvoir compter sur les autres étudiants pour les rattraper. Ce n'est qu'en décembre qu'ils réalisent qu'ils ne reviendront plus ; alors ils projettent encore une réorientation à la rentrée suivante, mais qu'ils ne vont pas toujours concrétiser. Les difficultés sont encore plus importantes pour les bacheliers technologiques et professionnels dont le niveau scolaire n'est pas adapté aux exigences de l'université.

Le décrochage ne se limite pas aux étudiants de première année de licence. Les deux autres années sont aussi concernées, dans une moindre mesure, notamment la L3 qui exige davantage de travail personnel. L'université ayant mis en place un enseignement de type scolaire en L1 et L2, certains étudiants se retrouvent désorientés en L3.

Les étudiants de PACES posent un problème particulier : après deux échecs au concours, ils connaissent une grande détresse et ont besoin d'un accompagnement spécifique. Les meilleurs, qui ont obtenu entre 10 et 12 au concours, peuvent en principe intégrer la L2 de biologie ; mais les demandes sont tellement nombreuses, car elles émanent aussi d'étudiants des autres universités, qu'elles sont départagées en commission pédagogique. Un groupe de travail des SCUJO d'Île-de-France prépare en ce moment une brochure sur la réorientation des PACES afin d'harmoniser les pratiques entre universités.

B - Les moyens mis en œuvre

L'appui à la construction d'un nouveau projet de formation

Ces entretiens avaient pour objectif de cerner les centres d'intérêt des jeunes, de les motiver, de faire émerger dans leur esprit un projet, une réorientation possible, en leur faisant découvrir les métiers. Comment ceux qui ont choisi l'histoire peuvent-ils se projeter ? Est-ce qu'ils veulent passer un concours pour devenir bibliothécaires ou professeurs, ou devenir journalistes ? La méconnaissance des métiers est forte en L1. Beaucoup d'étudiants ne savaient pas vraiment où s'inscrire, avaient manqué d'information au lycée. Pourtant, l'université se déplace tous les samedis dans les lycées entre novembre et fin mars, organise des journées portes ouvertes, est représentée dans de nombreux forums ... Mais les jeunes ne s'y rendent pas toujours. Ils ne savent souvent pas comment s'y prendre avec le portail APB. Beaucoup ont les mêmes aspirations : droit, médecine ... sans se douter que les études sont extrêmement difficiles.

Les réorientations sont envisagées au sein de l'université ou, le plus souvent, dans d'autres établissements. Les STS sont plus rassurants pour les étudiants parce qu'ils sont dans la continuité de la classe de terminale. Les groupes y sont plus petits et davantage encadrés. Dès la rentrée et tout au long du premier semestre, les conseillères étaient en contact avec le rectorat pour trouver des places vacantes correspondant aux aspirations de leurs étudiants. Au besoin, elles contactaient directement les établissements scolaires. Pour les étudiants de droit en situation de décrochage, un accord a été trouvé avec le lycée Marie Curie qui propose un

BTS notariat. À la fin du premier semestre, en janvier, les étudiants dont les résultats étaient faibles ont pu être réorientés au sein de l'université. La décision relève certes toujours de la commission pédagogique, mais les étudiants sont soutenus par les conseillères dans la constitution de leur dossier. L'apprentissage est également sollicité comme voie de formation alternative. L'université inclut un CFA dépendant de la CCI, qui est partenaire du dispositif.

En attendant que leur projet de réorientation puisse se concrétiser, un deuxième semestre de remise à niveau a été organisé, représentant 150 heures d'enseignement réparties entre les mathématiques (programme de terminale), l'expression orale et écrite, les langues et le C2I (certificat informatique et internet). Les étudiants étaient libres de choisir parmi ces quatre modules. Les acquis des étudiants participant ont été évalués et certifiés par une attestation de compétences. Les enseignements ont été délivrés par des étudiants de master 2 métiers de l'enseignement, rémunérés. Au démarrage de l'expérimentation, le CNAM avait été associé pour prendre en charge les modules de remise à niveau, mais la mise en place de l'ingénierie pédagogique s'est révélée trop complexe et rigide par rapport à une organisation en interne. Le CNAM demeure l'instance évaluatrice de l'expérimentation.

C - Éléments de bilan et perspectives

Pour l'année 2010-2011, 1085 étudiants décrocheurs ont été identifiés, près de 600 jeunes hommes et 500 jeunes femmes ; les chiffres de l'année précédente n'ont pas beaucoup de signification parce que le dispositif n'avait pu démarrer qu'en cours d'année. Toutes les filières sont concernées par le décrochage, même les plus sélectives (double licence). Le niveau de mathématiques exigeant en sciences économiques, le nombre important de matières en AES, les cours de civilisation en langues rebutent bon nombre d'étudiants. Parmi les étudiants identifiés, 220 ont été reçus en entretien, pour une moyenne de trois entretiens au total. 164 ont été accompagnés par l'équipe ABRI et 57 ont trouvé une solution positive à l'issue de l'année. Une quinzaine d'étudiants ont accepté de suivre les modules de remise à niveau au cours du second semestre, qui n'étaient pas obligatoires. D'autres ont préféré continuer d'assister aux cours qui les intéressaient, et ont validé une partie des examens du second semestre, tout en exerçant un petit boulot à côté.

D'expérience, le dispositif ABRI présente un double intérêt. Il est très réactif : le premier contact téléphonique suffit parfois à remettre les étudiants en selle. Il facilite aussi l'analyse des causes du décrochage car les étudiants n'ont pas encore tout à fait décroché : ils sont encore nombreux à répondre aux sollicitations de l'université, beaucoup plus que lorsque le décrochage est bien installé. On repère ainsi de nombreux « moments » potentiels de décrochage au cours des premières semaines, à l'occasion des premiers contrôles continus, après les premiers résultats de ces contrôles, avant les examens semestriels, en mars, lorsque les résultats des examens sont communiqués ... La temporalité de l'université est très différente de celle du lycée. Le dispositif est désormais bien connu des équipes et il serait regrettable de l'interrompre.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche action du groupe de travail sur le décrochage animé par les SCUIO des universités franciliennes

ACCOMPAGNER TOUS LES ETUDIANTS VERS LA REUSSITE

Nom de l'Université

FICHE ACTION – Intitulé de l'action

Action nouvelle

Action en projet

Action renouvelée

Action interrompue

Date de mise en œuvre prévisionnelle :

Objectifs	
Constat	
Rattachement de l'action à la séquence n°... (voir frise chronologique)	
Nombre de jeunes pressentis pour l'action	
Nombre de places disponibles dans le dispositif	
Typologie des jeunes (âge, niveau de formation, territoire de résidence)	
Contenu du dispositif	
Prescripteurs (conseiller, enseignant référent)	
Autres partenaires impliqués	
Rôle de chaque partenaire	
Coût global de l'action	
Financements/ Cofinancements Dispositifs mobilisés	
Lisibilité interne du dispositif : passage CEVU, conseil UFR	
Date de démarrage	
Durée	
Déroulement et planning du dispositif	
Bilan de l'action menée	
Indicateurs d'évaluation	
Perspectives du dispositif à moyen terme	
Evaluation et validation pédagogique (Bonus ou ECTS)	

Annexe 2 : Note de synthèse sur le décrochage, du groupe de travail animé par les SCUIO des universités franciliennes

▪ Le problème :

20 % des jeunes sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme, selon la dernière enquête « Génération » du Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications). Mais combien parmi ces étudiants ont abandonné dès la première année de licence sans passer les examens ? Impossible de le dire précisément. Pour certains, le décrochage a lieu dès les premières semaines. Les plus tenaces s'accrochent jusqu'aux partiels de février. D'autres abandonnent en L2, voire en L3. Pour ces derniers nous avons peu de données à notre disposition.

Période clé : La Toussaint. Beaucoup ne reviendront pas après si rien n'est fait.

<http://www.cereq.fr/>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56550/remise-du-rapport-du-senateur-demuyck-sur-le-decrochage-a-l-universite.html>

▪ Les causes :

L'incapacité à « accrocher » aux études ressortit à plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- Déficit de l'estime de soi
- Manque d'intérêt et de motivation
- Manque d'organisation et de méthodologie dans le travail
- Difficultés de compréhension (à l'intérieur même des cours)
- Angoisses et souffrances
- Orientation mal adaptée
- Problème d'insertion et sentiment de solitude et d'isolement
- Incompréhension des règles universitaires
- Absence de vision d'un futur professionnel
- Manque de soutien au moment de la rupture³⁸
- Mauvaises évaluations

▪ Les signes avant-coureurs :

- Difficultés à organiser et à gérer son travail
- Baisse de concentration
- Manque de motivation et résultats qui chutent
- Retard ou omission de rendu de devoirs
- Retards ou absence qui se multiplient
- Repli sur soi
- Agressivité

▪ Les remèdes

« Si les enseignants comme les parents ont évidemment là un rôle à jouer, souligne Armelle Barral, quand il y a un refus du monde adulte, le rôle des copains/copines est très important pour redonner confiance, pour que l'élève en difficulté se sente entouré, rassuré »³⁹

- La prise en charge doit se faire rapidement
- Semaine d'intégration pour présenter les lieux et leurs fonctionnements (de la stratégie bibliothèque universitaire aux services sociaux en passant par la vie associative)
- La réorientation
- Stage de remise à niveau pour certaines disciplines

³⁸ Les soutiens proposés ont pu ne pas être identifiés par les jeunes.

³⁹ <http://www.le-blog-etudiant.fr/?Les-decrocheurs-ca-se-soigne>

- Accompagnement personnalisé, individualisé (enseignants référents- tutorat)
- Faire des rencontres à l'intérieur de l'université (syndicats, associations, possibilité de bénéficier de tutorat)
- Découverte de perspectives professionnelles (SIO, BAIP)

■ Prévenir le décrochage

- Exemple de l'université Paul-Verlaine (Metz) :
Chaque année, nombre d'étudiants quittent l'université pendant ou à l'issue de leur première année. Comprendre les raisons de ces départs prématurés constitue un enjeu de taille, tant pour les responsables et acteurs de la politique éducative de l'établissement que pour les étudiants et leur famille. Aussi, à la demande du Conseil des études et de la vie universitaire, l'observatoire de l'UPV-M a réalisé une enquête sur les conditions d'études et de réussite des étudiants inscrits en première année de Licence (L1).
Cette enquête montre que les étudiants décrochent davantage que les étudiantes (35 % contre 26 %) et que les titulaires d'un bac professionnel ou technologique sont proportionnellement bien plus nombreux à décrocher que les titulaires d'un bac général (59 % contre 16 %). Cette approche permet de décrire avec précision ce qu'un observateur non muni de « lunettes statistiques » perçoit ou croit percevoir.
Associées à quelques variables sociodémographiques traditionnellement recueillies au moment de l'inscription administrative pour alimenter les bases APOGEE, elles permettent d'identifier, dès la rentrée universitaire, la plupart des futurs décrocheurs.

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Relief/Etudier-en-licence-parcours-et-insertion>
- Exemple de l'université Paris 8
À l'université Paris 8, les chargés de TD ont été mis à contribution pour lutter contre le décrochage avec un volet « prévention ». Des bilans de rentrée sous la forme de séances de discussions sont proposés dès la fin octobre aux élèves de L1.
Ils permettent aux étudiants de s'exprimer et d'en faire part aux enseignants. « Notre objectif, souligne Marie-Louise Azzoug, responsable du SCUJO, est d'aider à faire prendre conscience des difficultés rencontrées par les étudiants, qu'il s'agisse de soucis touchant à l'organisation du travail, de rythme et de contenus des cours ou de problèmes d'emploi du temps, afin qu'ils se sentent mieux intégrés. » Par ailleurs, des tuteurs d'accueil jouent un rôle pivot pour orienter les étudiants un peu perdus.
- Exemple de l'université Paris 10- Nanterre
Dès le mois d'octobre, dans les trois licences de psychologie, d'AES (administration économique et sociale) et d'arts du spectacle, qui comptent le plus de décrocheurs, les chargés de TD sont incités à repérer les absents et à inviter ceux qui donnent les premiers signes de découragement à suivre un dispositif spécialement aménagé. Au programme : du développement personnel, de l'aide à la construction de projet, des stages, des remises à niveau à la carte..., par groupe d'une quinzaine d'étudiants qui peuvent sortir du dispositif dès qu'ils ont trouvé leur voie.

Autres sources documentaires :

- Bref du Cereq n°265 –juin 2009 / Quitter l'université sans diplôme
http://www.cereq.fr/index.php/content/search?all_results_for_category=&SearchText=bref+265&langue_recherche=fr-FR&theme_recherche=&soustheme_recherche=&SearchButton=Rechercher
- -AFEV / Etude exploratoire sur les jeunes décrocheurs – 2012
http://www.afev.fr/communication/JRES/2012/Afev_JRES2012_Enquete-decrocheurs_VF.pdf
- L'Etudiant Dossier : Etudiants décrocheurs: Comment raccrocher?
<http://www.letudiant.fr/etudes/fac/etudiants-decrocheurs-comment-raccrocher-11840/universite-ce-qui-fait-decrocher-les-etudiants-16614.html>
- RERS 2012 – p167 à 213
(Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche)
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/36/9/DEPP-RERS-2012_223369.pdf

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Danièle Arnold, Directrice administrative du SCUIO de l'Université Saint-Quentin-en-Yvelines, responsable du projet « ABRI », et Sylvie Vilter, Maître de conférence en sciences économiques, Responsable de l'observatoire de la vie étudiante

Jean-Marie Aguera, Responsable administratif de l'UFR des sciences de l'Université Cergy-Pontoise ; Pierre Andry, Maître de conférences en Informatique et Chargé de mission Plan réussite en Licence dans l'UFR ; Jean-Luc Bourdon, Maître de conférences en Informatique et Directeur de l'UFR ; Marie-France Breton, Maître de conférences en Biologie, et Directrice des enseignements de l'UFR

Eric Danan, Maître de conférences, Directeur adjoint en charge de la licence de l'UFR d'économie-gestion de l'Université Cergy-Pontoise

Christine Mantecon, ingénieure de formation au service de la formation continue de l'Université Pierre et Marie Curie et responsable du projet Interaction

Yves Palau, Maître de conférences en sciences politiques, Vice-président en charge du Conseil des études et de la vie universitaire à l'Université Paris-Est Créteil et Nathalie Perichon, responsable du Service statistiques, enquêtes et prospective

Sylvie Retailleau, Doyenne de la Faculté des sciences d'Orsay

Les membres du groupe de travail consacré au décrochage universitaire par les SCUIO des universités des universités d'Île-de-France.

